



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26/02/2019

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (R.O.B)

Elaboré dans le cadre

DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (D.O.B.) 2019

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Pages 1 à 8 **I/ UNE CROISSANCE INSTABLE AFFAIBLISSANT DAVANTAGE LE POUVOIR FINANCIER ET L'ETHIQUE DES COLLECTIVITES, NEANMOINS INDISPENSABLES AU TISSAGE ECONOMIQUE ET SOCIAL D'UNE NATION EN PLEIN DOUTE**

- Pages 1 à 2 **A/ Des promesses de croissance 2018 controversées, entravant la stabilité financière des collectivités locales**
- 1) Un environnement macro-économique peu enclin aux promesses de croissances présumées en 2017...
 - 2) ... et générateur de nouvelles instabilités financières des collectivités
- Pages 3 à 5 **B/ Un projet de loi de finances 2019 dans la continuité de la LPFP 2018-2022 et du pacte de confiance : priorité à la rationalisation financière des collectivités**
- 1) Transposition de la LFI 2019 dans le cadre du « pacte de confiance »
 - 2) Les autres dispositions majeures de la LFI 2019
- Pages 6 à 8 **C/ Une rigidité financière risquant de fragiliser irréversiblement le rôle malgré tout majeur des Collectivités Locales**
- 1) Coût national engendré par les collectivités : réalité ou acharnement discutable ?
 - 2) Un rôle central tant d'un point de vue institutionnel qu'en matière économique et sociale
 - 3) Des missions de services publics mises en péril par le cadre de rigidité financières successifs du législateur

Pages 1 à 23 **II/ RETROSPECTIVE LOCALE 2018**

- Page 1 **A/ Les données générales et le résultat du budget principal**
- 1) Les grandes masses financières
 - 2) Les fonds de roulement et le résultat des exercices
 - 3) L'endettement
- Pages 2 à 3 **B/ Les soldes intermédiaires de gestion**
- 1) Les épargnes
 - 2) Dynamisme des recettes et des dépenses de fonctionnement
- Pages 4 à 5 **C/ Le niveau de l'endettement – budget principal uniquement**
- 1) En-cours de dette et annuités
 - 2) Ratios de désendettement
- Pages 6 à 7 **D/ La fiscalité directe**
- 1) Les bases fiscales
 - 2) Les taux et produits fiscaux
- Pages 8 à 13 **E/ Les dépenses**
- 1) Les dépenses de fonctionnement
 - 2) Les dépenses d'investissement

Pages 14 à 17	F/ Les recettes 1) les recettes de fonctionnement 2) les recettes d'investissement
Pages 18 à 19	G/ Le financement de l'investissement
Pages 20 à 21	H/ Les ratios de structure
Pages 22 à 24	I/ Les données générales issues des budgets annexes

Pages 1 à 20

III/ LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2019

Pages 1 à 2	A/ Les principes fondamentaux qui scellent les orientations
Pages 3 à 11	B/ Configuration du budget principal 2019 1) La section de fonctionnement 2) La section d'investissement
Pages 12 à 13	C/ Hypothèses financières selon l'inscription des 3 blocs de dépenses avec projection sur le besoin de financement et sur le résultat
Pages 13 à 19	D/ Les orientations concernant les budgets annexes
Page 20	E/ Traduction consolidée des éléments de prospective financière envisagée sur l'ensemble des budgets pour 2019 et 2020

Pages 1 à 9

IV/ FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DE DETTE AVEC PERSPECTIVE D'EVOLUTION SUR 2018

Pages 1 à 6	A/ Les caractéristiques de la dette communale de Trouy
Pages 7 à 9	B/ L'évolution de l'endettement communal

Pages 1 à 2

V/ FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DU PERSONNEL AVEC PERSPECTIVE D'EVOLUTION SUR 2019

INTRODUCTION

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans les villes de 3 500 habitants et plus, un débat d'orientation budgétaire (DOB) doit intervenir dans les 2 mois précédents l'examen et le vote du budget primitif, sans quoi, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif, est entachée d'illégalité.

Cette obligation est aussi le moment privilégié pour communiquer annuellement l'ensemble des informations financières et budgétaires issues de l'exercice précédent et est destiné à éclairer les élus en amont du vote du Budget Primitif (BP) sur les caractéristiques d'endettement de la collectivité et sur les grandes orientations municipales, notamment au travers des engagements pluriannuels envisagés.

Toutefois, cette communication ne donne aucunement lieu à une approbation des orientations envisagées et n'engagent pas l'autorité territoriale pour l'établissement du prochain budget, en cours de préparation et par conséquent susceptible de modifications ou ajustements d'ici le vote définitif du BP.

L'adoption de la loi n°2015-991 du 07 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a par ailleurs induit, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, impliquant, à la fois présentation et délibération d'un rapport comportant un contenu précis obligatoire, puis modalité de mise à disposition au public via mise en ligne internet et transmission au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de rattachement.

Enfin, il y a lieu également de tenir compte des objectifs et des obligations assignés par l'article 13 II de la loi de programmation des finances publiques au titre des années 2018 à 2022, adoptée en date du 22 janvier 2018, pour l'organisation de ce débat et la rédaction du rapport en découlant.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments, il sera par conséquent demandé au Conseil Municipal, de prendre acte, de la communication du présent débat d'orientations budgétaires et ainsi y consacrer une délibération spécifique.

PREMIERE PARTIE :
**UNE CROISSANCE INSTABLE AFFAIBLISSANT
DAVANTAGE LE POUVOIR FINANCIER ET L'ETHIQUE
DES COLLECTIVITES, NEANMOINS INDISPENSABLES AU
TISSAGE ECONOMIQUE ET SOCIAL D'UNE NATION EN
PLEIN DOUTE...**

Car le prochain acte d'élaboration budgétaire d'une collectivité repose bien entendu sur les évènements contextuels qui le conditionnent, une première partie introductive arborant le cadre économique, financier et socio politique du moment, s'avère indispensable afin de mieux cerner les principaux enjeux dont découlent les orientations de notre collectivité.

**A) Des promesses de croissance 2018 controversées,
entravant la stabilité financière des collectivités locales**

**1- Un environnement macro-économique peu enclin aux promesses de
croissances présumées en 2017...**

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel européen moyen stable et prometteur à 0,7 % du PIB, la croissance de la zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018 (taux moyen de +0.35% du PIB).

Parmi les quatre grands pays de la zone euro, l'Espagne et la France sortent malgré tout leur « épingle du jeu », affichant des taux respectifs de +0,6 % et +0.4% au 3^{ème} trimestre 2018, tandis que l'Allemagne semble pour sa part, avoir subi un ralentissement de moitié (+0.2%) et que l'Italie ait complètement calé.

Ainsi, depuis le début de l'année 2018, les indicateurs avancés se sont retournés et la croissance a été progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial.

L'environnement international se révèle effectivement moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, ou encore des difficultés des pays émergents, comme en Europe où le Brexit et le rejet du budget italien en octobre dernier sèment le doute.

Par ailleurs, si la zone euro profitait effectivement de l'accélération du commerce mondial en 2017, elle a simultanément bénéficié de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit ; ce qui est plus contestable en 2018.

La politique monétaire est restée accommodante, tant pour les entreprises que les ménages et devrait le demeurer au titre de 2019 (exemple des taux d'intérêts crédits aux logements équivalents à ceux observés en octobre 2016 pour 1,50%) ; la BCE ayant effectivement renoncé d'augmenter ses taux directeurs avant l'automne 2019 pour un impact attendu fin 2019, en raison des incertitudes planant sur la zone euro.

Toutefois, l'inflation a fortement accéléré, jusqu'à atteindre 2,2 % en octobre contre 1,3 % en janvier (un peu plus encore en France avec un pic enregistré à 2,3% en juillet) ; venant ainsi peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine, sur la croissance, dont le caractère durable, ne pourra émaner que de seules réformes structurelles et mesures stimulant l'investissement productif.



Ce ralentissement explique bien évidemment le recul moins dynamique du taux de chômage, qui tend à rejoindre son niveau structurel, pénalisé davantage en France, par la réduction des effectifs en emplois aidés, décidée par le gouvernement à l'automne 2017.

D'un point de vue consolidation budgétaire, la France plus particulièrement, est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3 % et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

Depuis, les changements méthodologiques appliqués par l'INSEE, notamment la décision de requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) mais considérablement alourdi la dette publique, qui a atteint le niveau record de 98,5 % en 2017. Celle-ci devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020, avec aucune baisse significative attendue avant 2021.

Néanmoins, dans le projet de loi de finances 2019 que nous parcourons au cours de paragraphes suivants, nous constaterons que le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022, passant par la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

2- ... et générateur de nouvelles instabilités financières des collectivités

Contrairement aux tendances des années précédentes, **l'Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale** (institution d'Etat, chargée depuis 2015, d'établir, de collecter, d'analyser, de mettre à jour et de diffuser les données statistiques portant sur la gestion des collectivités territoriales) a dressé, au travers de son dernier rapport rédigé en juillet 2018, un état des lieux rétrospectif 2017 plus encourageant :

- Des recettes de fonctionnement à nouveau dynamiques, à contrebalancer toutefois, des nouvelles hausses de dépenses de fonctionnement constatées, fort heureusement modérées ;
- Une épargne brute en progrès, génératrice d'autofinancement plus quantifiable ;
- Une reprise ainsi tangible des dépenses d'investissement (après trois années de baisse) qui, combinée à des recettes d'investissement à la hausse, permettent ainsi une diminution du taux d'endettement.

Ces conclusions non épiques, mais issues logiquement des facteurs de la reprise amorcée en 2017, risquent finalement, au vu de la conjoncture évoquée ci-dessus combinée aux objectifs d'apurement des comptes publics maintenus par le gouvernement, de présenter très rapidement sur les mois à venir, leurs aspects réflexifs sur les finances des collectivités.

Celles-ci pourraient ainsi être victime d'un retour à la raréfaction des recettes et à la détérioration des épargnes, qui sans endettement parallèle, devrait à nouveau nuire aux politiques d'investissements, pour un nouveau cycle financier délicat à maîtriser...

B) Un projet de loi de Finances 2019 dans la continuité de la LPFP 2018-2022 et du pacte de confiance : priorité à la rationalisation financière des collectivités

1- Transposition de la LFI 2019 dans le cadre du « pacte de confiance »

En rapport avec les objectifs du gouvernement, c'est sans grande surprise que le projet de loi de Finances établi pour 2019 s'inscrit dans la continuité du projet de Loi de Programmation des Finances publiques (LPFP) 2018 – 2022, définissant un cadre quinquennal pour la réduction des comptes publics.

Et, tel qu'arboré dans le cadre du précédent rapport d'orientation budgétaire 2018, la contribution des collectivités au redressement des comptes publics, repose désormais sur le principe d'un « pacte de confiance », acté entre l'Etat et 322 collectivités et groupements, identifiés pour leur taille de population (tels que Régions, Départements, Communes > 50 000 habitants, EPCI > 150 000 habitants, Corse, Métropole de Lyon, ou encore Martinique et Guyane) et leur proportion dans les dépenses publiques (représentant un total cumulé au 2/3 des dépenses du secteur public local).

Pour rappeler le principe, les 322 entités publiques sont engagées obligatoirement de par leur statut ainsi précédemment défini, à respecter les objectifs suivant :

- **Évolution des dépenses de fonctionnement maîtrisées à +1.20% ;**
- **Évolution annuelle contenue du besoin de financement annuel.**

En outre, pour 1 300 collectivités concernées au titre des Communes > à 10 000 habitants, les EPCI > à 50 000 habitants, les Départements et les Régions, un **ratio supplémentaire de « capacité de désendettement » est mis sous contrôle** et exprimé en années.

Celui-ci correspond au rapport « encours de la dette au 31-12 / CAF brute (*) » et s'avère peu contraignant, puisque les plafonds nationaux de référence à respecter pour ce dispositif, sont assez élevés :

- **12 ans concernant le bloc communal ;**
- **10 ans pour les départements ;**
- **9 ans pour les régions.**

L'attention portée à ce ratio doit donner davantage de lisibilité quant à l'évolution parallèle des dépenses de fonctionnement et de l'encours de la dette, **permettant ainsi d'améliorer la capacité de désendettement pour les collectivités les plus endettées.**

D'une manière générale, si ces objectifs nationaux s'imposent de droit aux collectivités énoncées auparavant pour leur statut, il n'en demeure pas moins que les autres collectivités dont la ville de Trouy fait partie, doivent concourir par leurs efforts à l'atteinte de l'enjeu majeur recherché, soit la réduction de la dépense publique du secteur local.

Sans quoi, l'ancien système de prélèvement unilatéral opéré sur les dotations de fonctionnement antérieur au gouvernement « Macroniste » réapparaîtrait dans le paysage budgétaire et financier du secteur public.

Pour l'heure, la mesure des écarts constatés entre objectif assigné et réalisations effectives des collectivités contractantes, est opérée par les services de l'Etat en marge de certains contrôles érigés par la Cour des Comptes et donnent ainsi lieu à des sanctions financières telles que des reprises par l'Etat en N+1, à hauteur de 75% correspondant à l'écart constaté en cas de dépassement.

2- Les autres dispositions majeures de la LFI 2019 :

Outre la reconduction du fil conducteur passant par le respect des objectifs conclus à travers le Pacte de confiance, l'autre disposition majeure de la LFI 2019 est principalement celle attachée à la réforme par projet de loi spécifique concernant la fiscalité locale attendue au printemps prochain. Non armés de précisions complémentaires, concernant cet important dossier actuellement en cours d'élaboration, nous aborderons par conséquent immédiatement les autres dispositions de la LFI 2019, qui concernent notamment notre ville et se résument aux éléments qui suivent...

- **Sur le plan fiscal et financier :**

- **Poursuite du dégrèvement de la taxe d'habitation - acte 2 :**

Conformément au calendrier adopté dans le cadre de la Loi de Finances initiale pour 2018, une deuxième tranche de la taxe d'habitation sera supprimée en 2019, pour redonner du pouvoir d'achat à 80 % des contribuables assujettis.

Ainsi, après une première baisse de 30% en 2018, **le taux de dégrèvement sera porté à 65% en 2019** jusqu'à la suppression souhaitée de cette taxe en 2020 pour les contribuables éligibles.

La mise en place de cette seconde tranche de dégrèvement s'accompagne du **versement d'une compensation intégrale par l'Etat des recettes fiscales au bloc communal** (communes et EPCI à fiscalité propre), **calculée sur la base des taux et abattements votés en 2017**, sachant que l'évolution annuelle de ces bases est prise en compte dans le calcul de la compensation.

Par contre, les éventuelles augmentations de taux et réductions des abattements seront à la charge du contribuable ou à contrario, les éventuelles baisses de taux et augmentations des abattements seront à la charge de la collectivité.

Concernant la demi-part des veuves, par une mesure rétroactive, l'Etat transfère aux communes et EPCI la prise en charge des allègements de TH applicables aux personnes modestes concernées. La perte de recettes occasionnée au titre de 2018 est estimée à 166 M€ et sera compensée à hauteur de 110 M€ en 2019.

- Revalorisation forfaitaire 2019 des bases fiscales, profitant du regain d'inflation constaté entre novembre 2017 et novembre 2018 à hauteur de +2.2% ;
- Maintien du paramètre de la DGF (dotation forfaitaire et dotations de péréquation verticale type DSR et DNP) dans les proportions identiques à 2018 ;
- Enveloppe globale du FPIC inchangée, néanmoins tangible à tout changement de transferts de compétences, modification de population DGF, de potentiel financier / habitant ou encore de modification de la carte intercommunale ;
- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), désormais basée sur la population au 01/01/N-1 pour une répartition sur N ;
- Automatisation concernant la déclaration des dépenses engagées et la mise en paiement du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) reportée à 2020, en raison des applications informatiques incontournables requise préalablement par ce déploiement ;
- Prorogation du « pacte de stabilité financière » (dispositif d'incitations financières pour les Communes nouvelles s'agissant d'une enveloppe DF+DSR+DSU+DNP garantie pour 3 ans, d'une bonification de la DF de 5% pendant 3 ans pour les communes nouvelles ayant une population inférieure à 30 000 habitants et une exonération pendant 3 ans du Prélèvement SRU) ;
- Poursuite des obligations en matière de dématérialisation avec évolution de la facturation électronique via le portail Chorus Pro, qui s'impose désormais aux PME. Une dernière tranche est attendue au 01/01/2020 avec les artisans et Entreprises Individuelle, qui nécessitera par conséquent une sensibilisation et un accompagnement particulier adéquat à opérer impérativement en 2019.



- **Sur le plan social :**

- Augmentation de la cotisation patronale d'accident de travail concernant les agents du régime général passant de 1.47% à 1.60% ;
- Augmentation de la cotisation patronale au Centre de Gestion du Cher, passant de 1.20% à 1.30% ;
- Reclassement indiciaire de plusieurs catégories d'agents titre des mesures applicables dans le cadre du Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations (PPCR) ;
- SMIC horaire brut porté à 10,03 € au 01/01/2019 (contre 9.88€ représentant ainsi une augmentation de 1.50 %) ;
- Enfin, notons également les autres éléments suivants actés au 01/01/2019 et sans incidence financière pour la collectivité :
 - Mise en œuvre du prélèvement à la source,
 - Recouvrement des cotisations CNFPT par l'URSSAF.

- **Autres mesures :**

S'il y a bien une autre mesure à retenir tout particulièrement de la LFI 2019, c'est sans doute bien celle afférente et la plus explicite, quant au devenir du service public tel qu'il existe aujourd'hui, avec l'éventualité désormais affichée par l'article 63, de tout encaissement en numéraire des recettes fiscales par un organisme privé indépendant tout autre que le comptable public, à partir du moment bien entendu, où celui-ci respectera des prérequis bien définis par le cadre législatif (obligation du secret professionnel et garantie financière personnelle).

Pour en avoir abordé rapidement le sujet avec Madame Agnès LEJAY, Trésorière actuelle de la Direction Départementale des Finances Publiques de BOURGES, cette première mesure historique devrait constituer la première pierre d'un remaniement profond à venir, quant au système de double comptabilisation publique, laissant entrevoir le contrôle des comptes des collectivités par des Commissariats aux Comptes du secteur privé, venant à remplacer progressivement les Comptables Publics actuellement en place.

Le contrôle de ces indépendants sera par ailleurs soumis tel qu'aujourd'hui, au contrôle de l'Etat, selon les mêmes proportions et services que ceux opérant aujourd'hui ce même contrôle au titre des Comptables Publics.

Sur un tout autre niveau et pour faire suite aux tumultes de fin d'année s'agissant du mouvement des « Gilets Jaunes », la loi de finances fige les tarifs des taxes intérieures de consommation impactées par la taxe carbone à leurs niveaux de 2018, tout en supprimant la trajectoire de ces taxes jusqu'en 2022.

La hausse de la contribution climat énergie est également gelée avec un taux maintenu au niveau de 2018, soit 44,6 € la tonne de carbone.

L'Assemblée nationale a également avancé l'entrée en vigueur de l'exonération des aides aux transports mises en place par des collectivités territoriales, dès l'imposition des revenus de l'année 2018, en lieu et place de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020 prévue initialement.

Sur le covoiturage, la loi de finances pour 2019 anticipe le projet de loi d'orientation des mobilités en proposant d'exonérer d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales dans la limite de 240 € par an (soit 20 € par mois), les aides versées, en l'absence de prise en charge par l'employeur des titres d'abonnements de transports publics, par les collectivités territoriales.

C) Une rigidité financière risquant de fragiliser irréversiblement le rôle malgré tout majeur des Collectivités Locales

En dépit du cadre restrictif évoqué ci-dessus, nous nous attacherons au cours de cette dernière sous-partie « contextuelle », à rappeler la place prépondérante qu'occupent les collectivités dans nos institutions publiques.

Car si l'éthique des collectivités est effectivement mise à mal depuis un certain temps, le contexte de crise actuellement traversé, doit cependant et plus que jamais, confirmer les missions indispensables des collectivités dans la résorption des maux actuels de la société, et non les acculer.

Les missions des collectivités sont réelles et il est aussi dommage que les engagements financiers restrictifs initiés par l'Etat aux collectivités concernées, soient de nature à mettre réellement en péril le fonctionnement de ces pierres angulaires...

1- Coût national engendré par les collectivités : réalité ou acharnement discutable ?

Si l'opinion publique et les politiques successives semblent s'accorder pour pointer les collectivités françaises comme le « vilain petit canard » à l'origine des difficultés financières traversées par le pays, si on analyse mieux certaines données statistiques, on peut se rendre compte qu'il y a finalement lieu de « tordre le coup » à certains clichés...

➤ **Les dépenses des administrations publiques locales (APUL) sont inférieures à la moyenne européenne**

Les dépenses des administrations locales représentent en France 11,1 % du PIB. Cette part est inférieure à la moyenne européenne qui est de 15,5 % en tenant compte des dépenses des États fédérés.

Les dépenses des APUL représentent en France 19,7 % des dépenses des administrations publiques, pour une moyenne européenne de 33,5 %

Enfin, les collectivités locales contribuent à la réduction du déficit public qui dégagent une capacité de financement de 3,0 Md€, soit 0,1 point de PIB en 2016 et 0,8 Md€ en 2017.

➤ **Une faible part des prélèvements obligatoires des APUL**

Avec une moyenne annuelle de 6.02 points du PIB, estimée entre 2012 et 2016, la part des APUL dans les prélèvements obligatoires (impôts et cotisations sociales représentant 44.4 points du PIB en 2016), ne constitue finalement que 14% de l'ensemble.

➤ **Un endettement des APUL finalement faible en proportion du PIB**

Contrairement à l'Etat, la règle d'or interdit aux collectivités locales de financer leurs dépenses de fonctionnement par l'emprunt. L'équilibre des finances publiques locales est aussi le résultat de la rigueur des gestionnaires locaux : non seulement les dépenses de fonctionnement sont autofinancées, mais les exécutifs locaux s'emploient chaque année à dégager des excédents pour financer les investissements. Cet excédent est la première source de financement des investissements. Ainsi, les investissements sont aussi en partie autofinancés.

L'objectif national est une réduction de la dette publique, mais la dette du bloc communal ne s'élève qu'à 5,8% du PIB, pendant que la capacité de désendettement du bloc communal est à moins de 6 ans.

2- Un rôle central tant d'un point de vue institutionnel qu'en matière économique et sociale

➤ Les Collectivités locales sont un pilier de nos institutions publiques

Parce que les collectivités territoriales découlent directement de la Constitution de la Vème République, dont les principes fondamentaux, renvoient à la fameuse devise « Liberté, Egalité, Fraternité », celles-ci ont un rôle d'autant majeur à jouer, dans la vie de nos institutions publiques.

D'ailleurs, au moment où la Vème République n'a sans doute jamais été autant chahutée par les graves tensions sociales qui sévissent sur l'hexagone, les Collectivités constituent une nouvelle fois, le point d'orgue idéalement placé entre le Peuple et l'Etat. Car si le gouvernement est l'initiateur du premier « grand débat national » de notre pays en vue d'apporter une réponse concrète aux revendications massives des « Gilets Jaunes », les mairies en constitueront l'engrenage essentiel au niveau organisationnel, représentant par nature, les intermédiaires légitimes de l'expression des citoyens.

➤ Elles ont un rôle crucial dans l'accompagnement, la protection des habitants et l'attractivité du territoire par des investissements adaptés

En raison de leur proximité du territoire et de l'amplitude de leurs compétences, les collectivités territoriales ont un rôle primordial d'accompagnement et de protection des habitants : elles organisent le cadre de vie quotidien sur leur territoire et jouent un rôle de soutien et d'amortisseur des difficultés en direction des publics les plus fragiles ou ayant des besoins spécifiques.

Toutefois, pour remplir pleinement ce rôle d'accompagnement et de soutien, elles doivent disposer d'un cadre de financement efficace, guidé par les principes de solidité et stabilité, visibilité, lisibilité et équité.

De par leur taille et leur proximité des besoins locaux, elles représentent également les structures les plus agiles pour proposer une solution globale aux habitants en termes de services et d'aménagement du territoire, au prix d'un tarif standard et d'une fiscalité qu'elles maîtrisent.

Enfin, avec 62% des investissements publics locaux, le bloc communal se trouve tout simplement en première ligne du développement de l'aménagement des territoires. D'ailleurs, si les collectivités n'assurent que 19% des dépenses publiques, elles devancent l'Etat sur bien des secteurs :

- Social : sur le logement et tous les équipements collectifs, leurs dépenses sont plus de 3 fois supérieures à l'Etat ;
- Enseignement, les interventions des APUL atteignent 36,5 Md€ soit 43% des dépenses de l'Etat ;
- Environnemental : leurs dépenses sont 6 fois supérieur à celui de l'Etat ;
- Culturel, c'est 22,7 Md€ de dépenses contre 5,3 Md€ de dépenses de l'Etat ;
- Économique : les interventions des APUL représentent la moitié de celles de l'Etat.

➤ Les collectivités régissent les services publics de proximité auxquels elles garantissent un accès équitable à tous

Les impôts locaux servent à financer les services publics et contribuent notamment au financement des dépenses sociales et scolaires, à celui des équipements sportifs et culturels ainsi qu'à l'entretien de la voirie. Ils participent à la réduction des inégalités entre citoyens dans leur vie de tous les jours. En l'absence d'impôt local suffisant, les services et équipements publics devraient être financés par les usagers à travers le paiement de tarifs d'accès.

A ce titre, les impôts locaux assurent donc la solidarité entre les citoyens et constituent ainsi une garantie de l'accès de tous aux services publics (exemple de la tarification des services périscolaires, généralement calculé sur la base du quotient familial et non pas sur le seul coût du service rendu).



3- Des missions de services publics mises en péril par les cadres de rigidité financière successifs du législateur

Comme nous venons de le parcourir, les collectivités sont un acteur incontournable de la cohésion sociale, de la croissance et restent les principaux donneurs d'ordre publics.

L'instabilité de l'environnement juridique et fiscal, ainsi que la réduction continue et permanente des moyens financiers (accrue depuis 2014) viennent à peser sur la décision d'investir et sur la qualité de l'offre de services publics, qui s'avère de plus en plus clairsemée et de moins en moins équitable.

Plus que jamais, les dispositions restrictives superposées sont venues creuser les fossés entre les différents territoires, qui ne s'identifient pas tous, par le même héritage patrimonial, ni par les mêmes besoins d'équipements à venir.

Bien entendu, les collectivités ayant les besoins les plus quantifiables (zone rurale notamment) sont également les collectivités disposant d'une solvabilité (rapport « épargne brute / endettement ») la plus dégradée.

Car en cela, la simplification à outrance de la carte territoriale n'a effectivement pas produit les effets escomptés avec des zones périphériques ou éloignées qui devaient bénéficier d'un ruissellement des zones plus concentrées mais qui n'en sont pas toujours bénéficiaires ; les redistributions attendues n'ayant pas eu lieu car le désenclavement des zones rurales et périurbaines ne s'est toujours pas produit.

Le bilan contextuel étant dressé, je vous propose à présent d'examiner la capacité d'adaptation de notre Ville aux nouveaux enjeux financiers qui s'imposent au bloc communal. Car même si les objectifs très contraignants du Pacte de confiance ne concernent pas directement notre strate démographique, notre commune avait préféré lors de son élaboration budgétaire 2018, s'inscrire d'ores et déjà, dans une démarche volontaire mais non contractualisée de rationalisation de ses dépenses.

Le résultat en découlant et pour le moins positif, nous permettra de constater que notre ville a su une nouvelle fois, témoigner des efforts nécessaires pour maintenir le cap donné.

Cette certaine capacité d'adaptation demeure très encourageante, néanmoins, notre collectivité aura sans doute l'obligation en 2019, d'outre passer ces objectifs virtuellement fixés, si elle souhaite, comme nous l'avons parcouru à l'instant, pouvoir maintenir jusqu'à la fin de la présente mandature, l'intégralité de sa politique de services publics, qui caractérise aujourd'hui son identité territoriale.

Car si ces services publics sont effectivement générateurs de dépenses de fonctionnement qui ne peuvent être rationalisées à l'infini, celles-ci permettent néanmoins de répondre à une vaste demande de la population locale en facilitant la vie de 4 et quelques mille Trucidiens...

SECONDE PARTIE : RETROSPECTIVE LOCALE 2018

La rétrospective qui suit, démontre une variable constante, tant dans les efforts de gestion mis en œuvre, que dans les résultats concrets pour dégager une courbe financière saine et optimiste au 31/12/2018.

A) Les données générales et le résultat du budget principal

1) Les grandes masses financières

	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	2 847 943	2 819 677	2 945 922	2 939 464
Dépenses de fonctionnement	2 341 270	2 388 275	2 430 951	2 410 486
Recettes d'investissement	909 875	427 085	339 116	244 471
Dépenses d'investissement	1 445 529	693 966	850 629	878 546

Evolution

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Recettes de fonctionnement	1,05 %	3,18 %
Dépenses de fonctionnement	0,98 %	2,96 %
Recettes d'investissement	-35,47 %	-73,13 %
Dépenses d'investissement	-15,29 %	-39,22 %

2) Les fonds de roulement et le résultat des exercices

	2015	2016	2017	2018
Fonds de roulement en début d'exercice	507 659	478 679	643 199	646 658
Résultat de l'exercice	-28 980	164 520	3 458	-105 097
Fonds de roulement en fin d'exercice	478 679	643 199	646 658	541 560

Le fonds de roulement début d'exercice N est composé des montants inscrits au titre :

- Du résultat de fonctionnement cumulé définitif reporté de N-1, et comptabilisé en 002 ; l'affectation au 1068 pour couverture du besoin de financement généré sur N-1, étant déduite de ce report effectué en 002.
- Du résultat d'investissement cumulé définitif, reporté sur N-1 et comptabilisé en 001

Malgré un parfait verrouillage des charges de fonctionnement et un encaissement de produits diamétralement performant, le fond de roulement résiduel 2018 retrouve un niveau inférieur à celui des 2 précédentes années. La raison principale s'en explique notamment de par l'absence de recours à nouvel emprunt cette année, permettant ainsi de mieux soigner encore la capacité de désendettement, mais au détriment du fond de roulement, d'autant plus sollicité pour le financement des investissements. Cette tendance est parfaitement illustrée par l'excellent ratio de désendettement affiché ci-après, revenu pour mémoire, à un niveau similaire à 2012.

A noter par ailleurs, que le ratio moyen national de désendettement des collectivités appartenant à la même strate démographique, est constaté entre 10 et 12 ans, ce qui indique par voie de conséquence, que la collectivité peut éventuellement disposer d'une importante marge de manœuvre en matière de capacité résiduelle d'investissement, si celle-ci décidait d'actionner le levier lié à l'endettement.

3) L'endettement

	2015	2016	2017	2018
Encours au 1er janvier	2 173 453	2 374 733	2 353 372	2 264 013
Ratio de désendettement	4,7 ans	5,5 ans	4,4 ans	3,8 ans
Emprunt	400 000	200 000	150 000	0

B) Les soldes intermédiaires de gestion

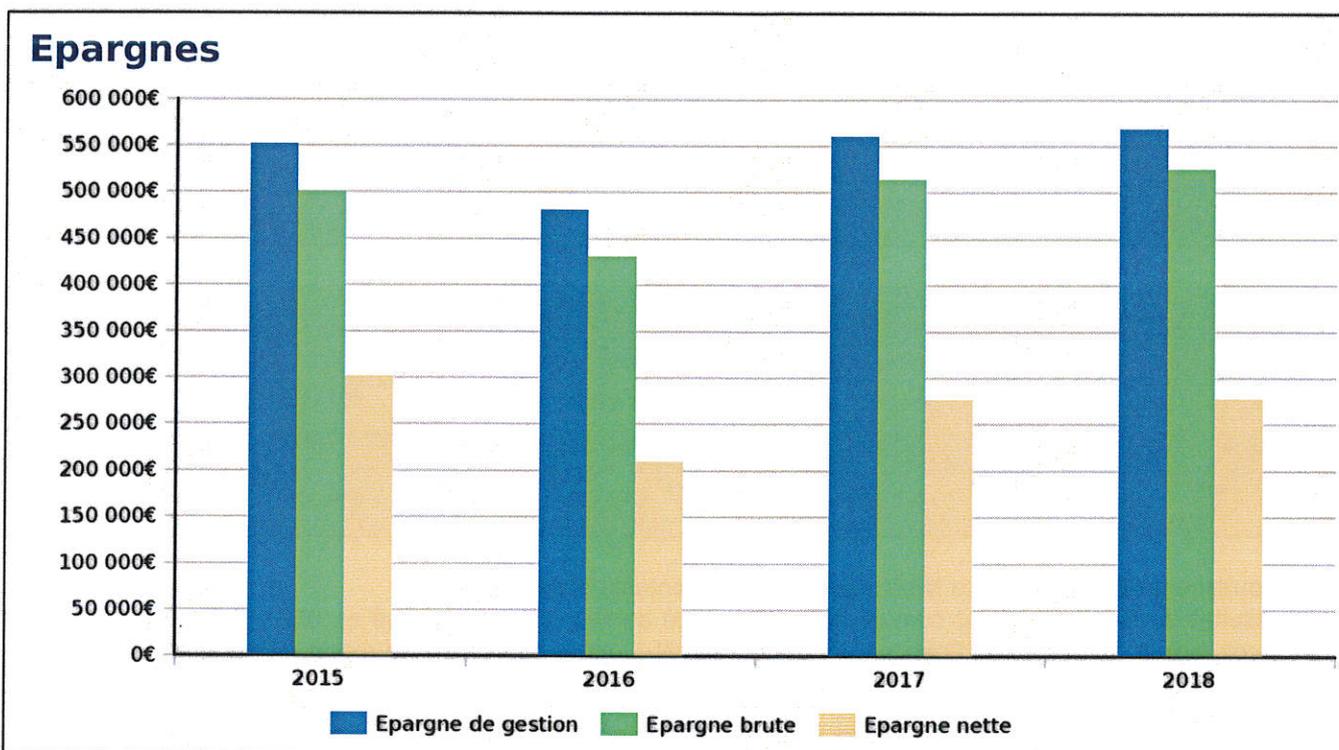
1) Les épargnes

Epargne de gestion = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

Epargne brute = Différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière.

Epargne nette = Epargne brute moins amorti du capital de la dette. L'épargne nette permet de mesurer l'équilibre annuel. Une épargne nette positive illustre une bonne santé financière.

	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement	2 847 943	2 819 677	2 945 922	2 939 464
Epargne de gestion	550 173	464 609	558 516	568 943
Epargne brute	506 672	431 398	514 971	528 978
<i>Taux d'épargne brute (en %)</i>	17,62 %	15,29 %	17,48 %	17,99 %
Epargne nette	301 903	210 036	278 290	281 376



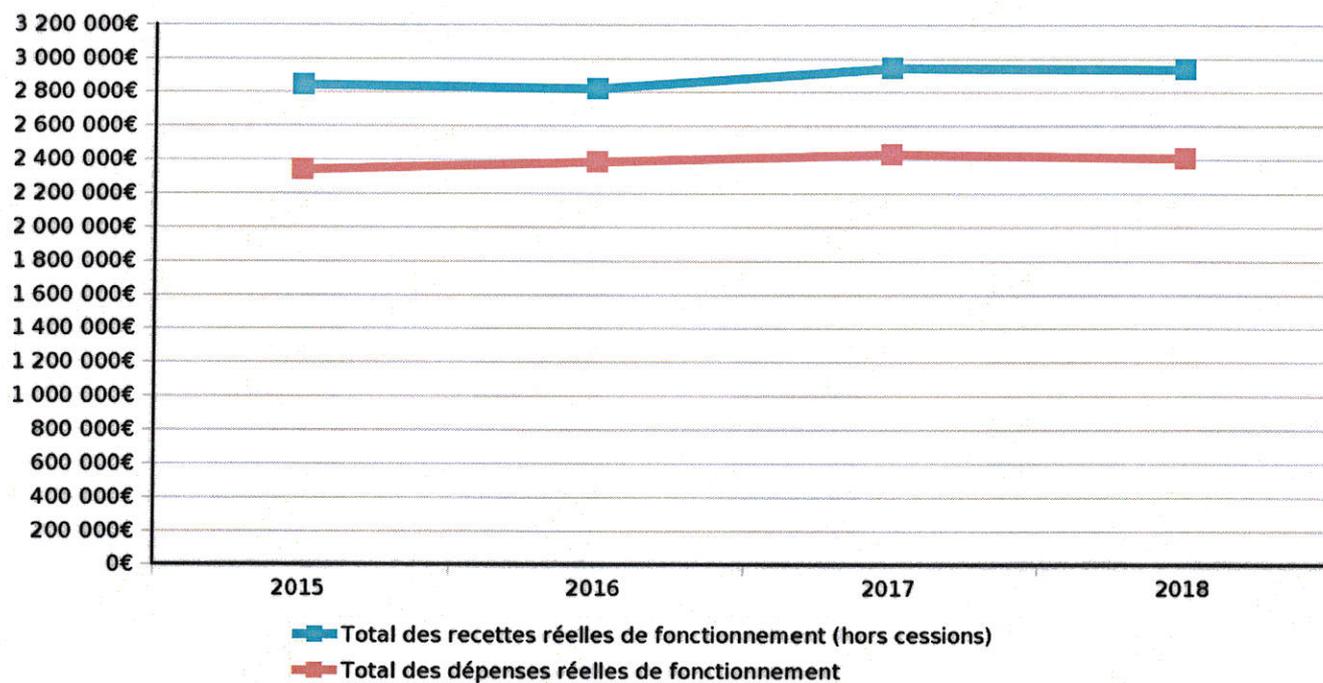
Les différents niveaux d'épargne mis en valeur ci-avant, démontrent leur évolution positive depuis 2016, qui va probablement de pair avec la persévérance du mode de gestion opératoire déployé dans la collectivité, afin de sauvegarder une pleine maîtrise des dépenses de fonctionnement.

La santé financière s'en trouve d'autant améliorée pour une recapitalisation de la vitalité patrimoniale de la ville.

2) Dynamisme des dépenses et recettes

	2015	2016	2017	2018
Recettes de fonctionnement (hors cessions)	2 841 893	2 818 877	2 944 581	2 937 064
Dépenses de fonctionnement	2 341 270	2 388 275	2 430 951	2 410 486

Effet de ciseau



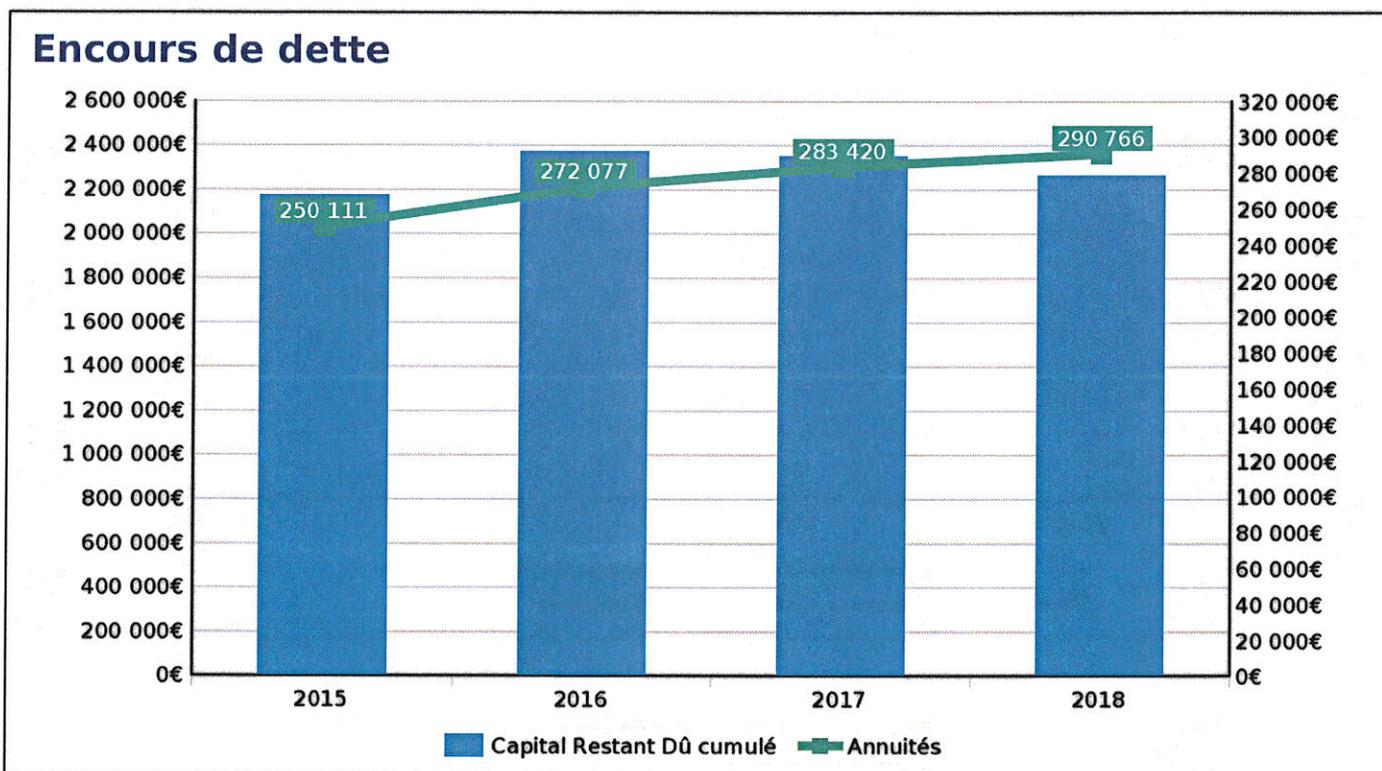
Ce graphique illustre la dynamique des recettes par rapport à la dynamique des dépenses. Les recettes ou dépenses exceptionnelles sont comptabilisées et sont de nature à faire varier les agrégats d'une année sur l'autre. Le delta entre recettes et dépenses ainsi mis en évidence nourrit la section d'investissement. Il permet alors de financer les dépenses d'équipement ou de se désendetter.

Le graphique ci-dessus démontre parfaitement que le canal frontalier qui sépare les recettes (hors cessions patrimoniales) et les dépenses de fonctionnement, poursuit une évolution stable et tout à fait favorable à la capacité d'autofinancement de la ville.

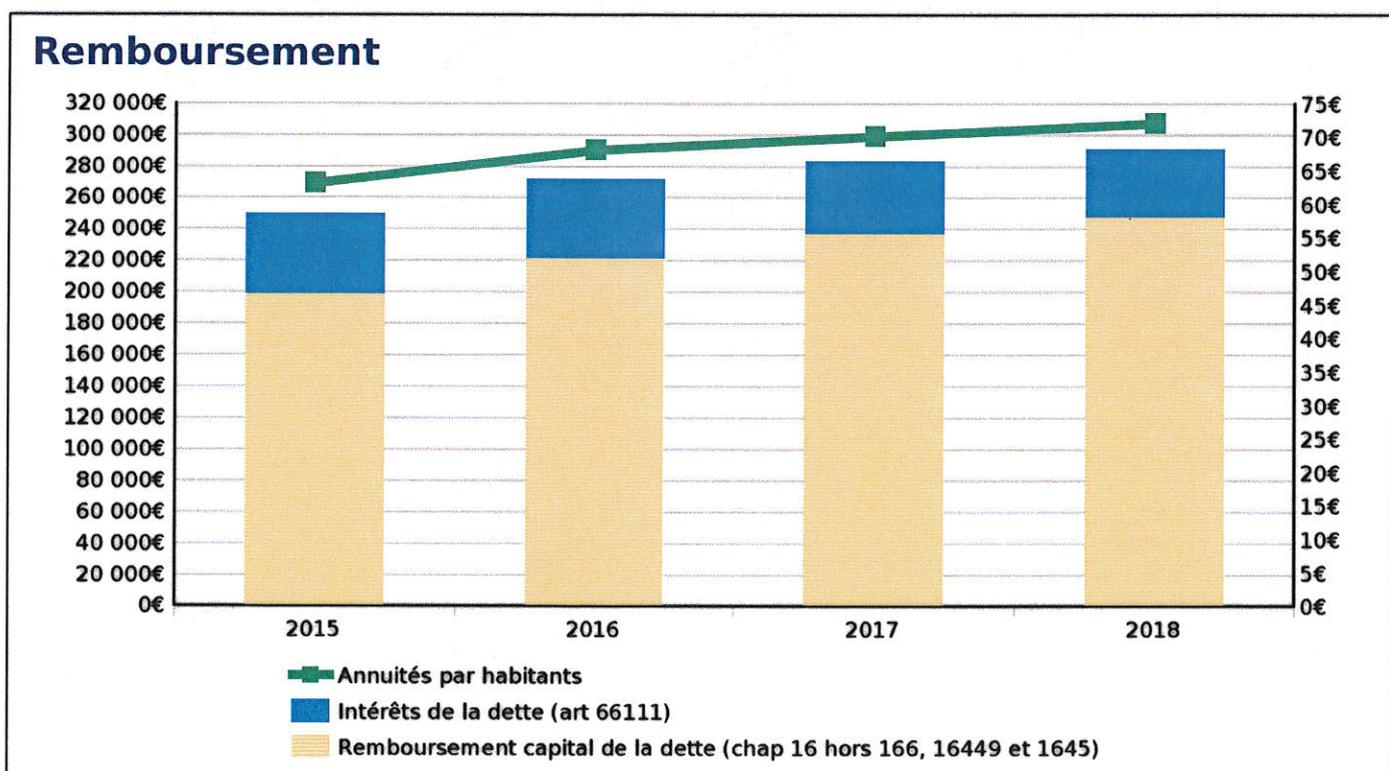
C) Le niveau de l'endettement – budget principal uniquement

1) En-cours de dette et annuités

	2015	2016	2017	2018
Capital Restant Dû (au 01/01)	2 173 453	2 374 733	2 353 372	2 264 013
Evolution en %	1,97 %	9,26 %	-0,9 %	-3,8 %
Annuités	250 111	272 077	283 420	290 766
Evolution en %	9,09 %	8,78 %	4,17 %	2,59 %



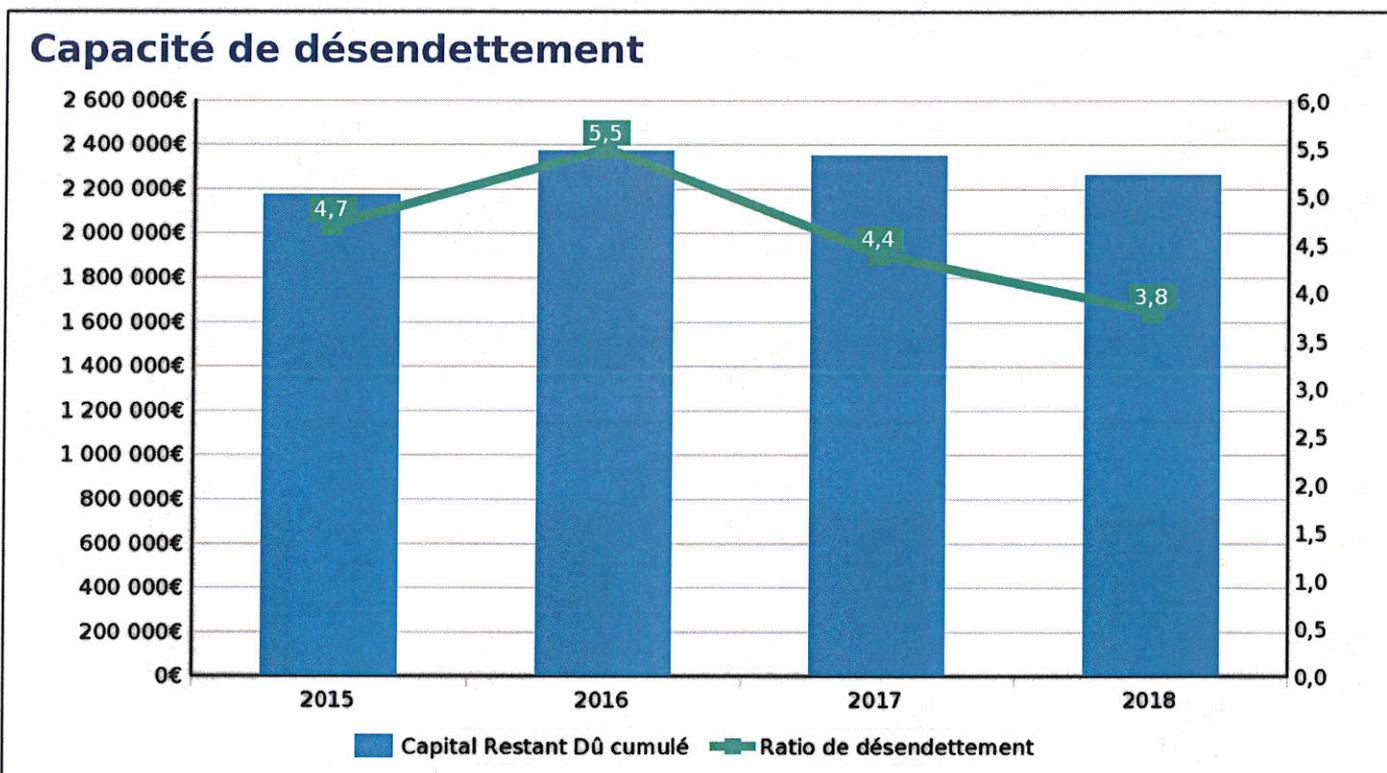
Le graphique ci-dessous permet de lire directement l'évolution du remboursement du capital et des intérêts de la dette sur toute la période. L'échelle de droite enregistre la variation de l'annuité de la dette par habitant.



2) Ratio de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

	2015	2016	2017	2018
Ratio de désendettement	4,7 ans	5,5 ans	4,4 ans	3,8 ans



Comme évoqué précédemment, avec un ratio de désendettement aussi excellent que celui enregistré sur les années 2012 à 2014, la ville conforte encore davantage, son classement dans la médiane la plus confortable et la plus performante sur l'échelle des risques liés à l'endettement (zone verte, soit - de 8 ans).

Aussi, à titre plus symbolique et théorique, en considérant que la ville consacre l'intégralité de son épargne brute au remboursement complet de sa dette, il lui faudrait alors à ce même moment, seulement 3 années et 10 mois, pour honorer l'ensemble de sa dette.

D) La fiscalité directe

1) Les bases fiscales

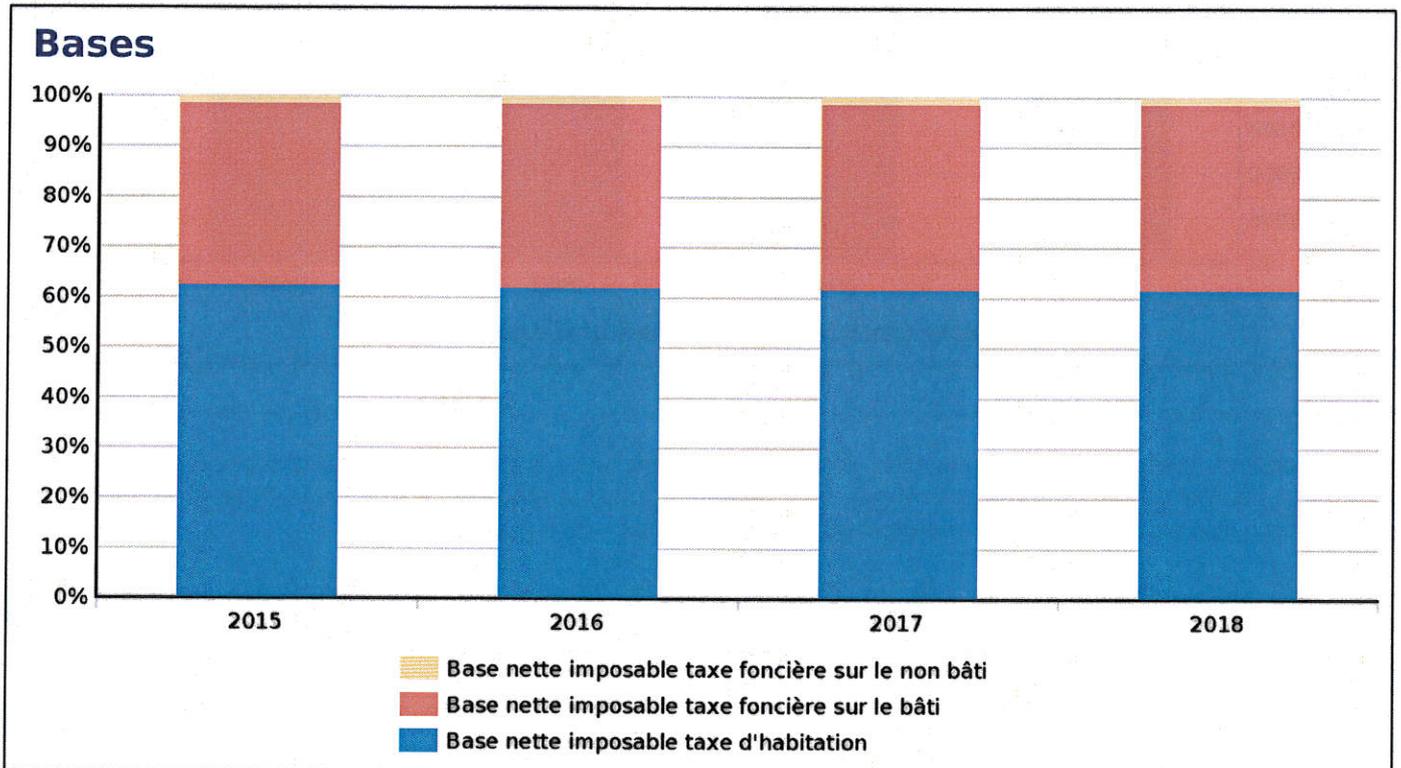
Le poids des bases fiscales permet de distinguer le dynamisme de chaque nature de taxe.

Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

	Base nette imposable TH	Base nette imposable TFB	Base nette imposable TFNB
2015	4 105 961	2 381 732	105 951
2016	4 074 158	2 410 192	108 225
2017	4 123 847	2 482 556	108 966
2018	4 205 652	2 528 590	109 204

Evolution

	Evolution de la base nette TH	Evolution de la base nette TFB	Evolution de la base nette TFNB
2015	5,54 %	3,97 %	0,02 %
2016	-0,77 %	1,19 %	2,15 %
2017	1,22 %	3 %	0,68 %
2018	1,98 %	1,85 %	0,22 %



2) Les taux et produits fiscaux

a/ Les taux fiscaux

	Taux taxe d'habitation	Taux taxe foncière sur le bâti	Taux taxe foncière sur le non bâti
2015	14,39 %	25,99 %	58,49 %
2016	14,61 %	26,38 %	59,37 %
2017	14,61 %	26,38 %	59,37 %
2018	14,76 %	26,64 %	59,96 %

Evolution

	Evolution du taux de TH	Evolution du taux de TFB	Evolution du taux de TFNB
2015	0 %	0 %	0 %
2016	1,53 %	1,5 %	1,5 %
2017	0 %	0 %	0 %
2018	1,03 %	0,99 %	0,99 %

b/ Les produits fiscaux

Le total des produits de la fiscalité directe s'est établi à 1 271 989 en 2015 et à 1 359 691 en 2018

	2015	2016	2017	2018
Produit de la CFE	0	0	0	0
Produit de la TH	590 848	595 234	602 494	620 754
Produit de la TFB	619 012	635 809	654 898	673 616
Produit de la TFNB	61 971	64 253	64 693	65 479
Rôles supplémentaires	158	1 193	91	-158
Surtaxe sur les logements vacants	0	0	0	0
Total des produits	1 271 989	1 296 489	1 322 176	1 359 691

La transposition des éléments fiscaux reste linéaire à celle des années précédentes, toujours conditionnée à une évolution très stable des bases, d'une part impulsée comme chaque année, par l'augmentation initiée par la loi de finances en vigueur ou variant encore du simple fait de l'augmentation mécanique du nombre de foyers sur la commune.

Cette évolution à elle seule, représente une augmentation annuelle moyenne d'environ 25 000 €. Notons simplement que l'augmentation de taux voté pour 1% au titre de l'exercice 2018, est venue ajouter une petite enveloppe de 12 500 € supplémentaires, représentant par conséquent un produit de 37 500 € supérieurs à celui encaissé en 2017.

Bien entendu, la fiscalité de la ville reste ancrée sur des leviers jusqu'ici peu tangibles, où s'articulent historiquement bases de taxation inférieures à la moyenne et taux votés supérieurs à la même moyenne, pour un produit fiscal médian, présentant finalement peu de marges de manœuvre supplémentaires que celles émanant d'une politique d'attractivité du territoire.

L'observatoire fiscal démarché conjointement avec les services de Bourges Plus depuis mai 2018, a permis de confirmer cet état de fait et de mieux connaître l'anatomie fiscale de la ville. Il a également permis de répertorier quelques points d'anomalie dans la classification de certaines propriétés par les services du cadastre. Sans mener bien entendu des démarches répressives à l'encontre des propriétaires concernés, la ville pourra pour autant être amené dès 2019, à faire corriger ces incohérences, de manière à pouvoir s'identifier dans une politique fiscaliste plus juste et donc plus équitable.

A fortiori et pour davantage d'égalité, la ville pourrait tout autant s'engager de manière isolée, dans un principe de réforme intégrale de ses bases, mais cette démarche est toujours jugée très risquée, car peu démocratique notamment en la période de tensions sociales ci-présentement traversée.

E) Les dépenses

1) Les dépenses de fonctionnement

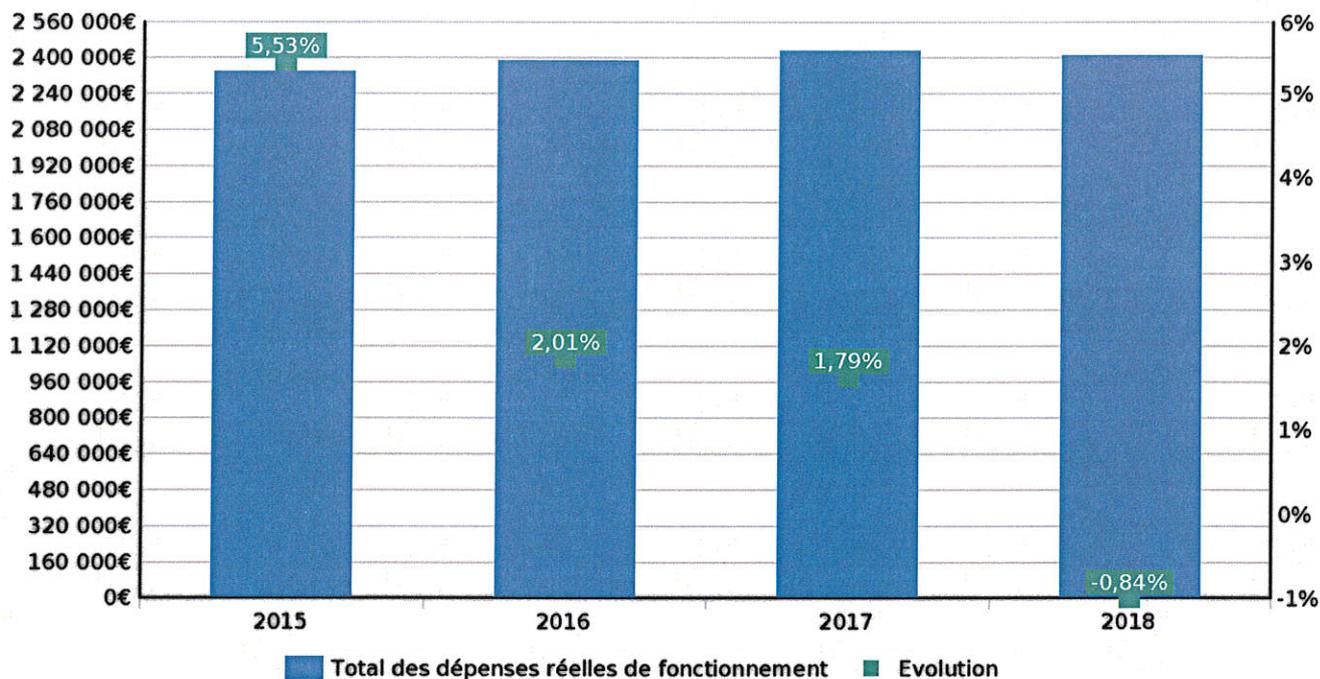
	2015	2016	2017	2018
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 341 270	2 388 275	2 430 951	2 410 486
Evolution en %	5,53 %	2,01 %	1,79 %	-0,84 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	1 461 960	1 472 275	1 511 364	1 496 366
Evolution en %	6,8 %	0,71 %	2,65 %	-0,99 %
Charges à caractère général (chap. 011)	633 287	656 699	657 516	661 396
Evolution en %	0,85 %	3,7 %	0,12 %	0,59 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	36 802	37 780	37 024	33 427
Evolution en %	1,95 %	2,66 %	-2 %	-9,71 %
Subventions versées (art 657)	53 059	45 048	53 744	50 660
Evolution en %	30,59 %	-15,1 %	19,3 %	-5,74 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	92 674	107 241	104 051	102 623
Evolution en %	12,15 %	15,72 %	-2,97 %	-1,37 %
Intérêts de la dette (art 66111)	51 391	50 717	46 739	43 164
Evolution en %	0,07 %	-1,31 %	-7,84 %	-7,65 %
Autres dépenses	2 221	2 003	1 168	1 573
Evolution en %	-54,93 %	-9,83 %	-41,69 %	34,68 %
Atténuation de Produits	9 875	16 513	19 345	21 277
Evolution en %	60,44 %	67,22 %	17,15 %	9,99 %

Les "Autres dépenses" prennent notamment en compte les intérêts courus non échus (ICNE), les autres charges financières (autres articles chap. 66) et les charges exceptionnelles (chap. 67).

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles de fonctionnement	0,98 %	2,96 %
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	0,78 %	2,35 %
Charges à caractère général (chap. 011)	1,46 %	4,44 %
Contingents et participations obligatoires (art 655)	-3,16 %	-9,17 %
Subventions versées (art 657)	-1,53 %	-4,52 %
Autres charges de gestion courante (art 65 hors 655 et 657)	3,46 %	10,74 %
Intérêts de la dette (art 66111)	-5,65 %	-16,01 %
Autres dépenses	-10,87 %	-29,19 %
Atténuation de produit	29,16 %	115,46 %

Dépenses de fonctionnement



Concernant le bilan des dépenses de fonctionnement dressé pour 2018, qu'ajouter de plus à ce qui avait déjà été constaté au titre de 2017... L'appel aux économies a bel et bien passé le cap de la sensibilisation avec des efforts permanents fournis par l'ensemble des secteurs, afin de respecter d'une part le budget imparti, et de dépenser mieux et moins d'autre part.

Bien évidemment, cet excellent point d'orgue 2018 suscite à présent quelques doutes quant au niveau même des dépenses à venir sur les prochains exercices, car toute dépense de nature exceptionnelle ou temporaire, présenterait alors le risque de venir enrayer très rapidement, la courbe 2018 si favorable et caractéristique de la « spirale de l'économat » localement mis en œuvre. D'autant que, similairement aux exercices précédents, les postes de dépenses ne manquent pas à l'appel.

A l'heure où de nombreuses compétences sont toujours plus nombreuses à être décentralisées vers les collectivités, d'autres postes de dépenses viennent incessamment faire évoluer celles-ci à la hausse.

Au titre de la rédaction des rapports d'orientations budgétaires 2017 et 2018, nous avons déjà listé l'ensemble de ces dépenses, qui se regroupent à travers les 4 principaux axes suivants :

Augmentations indépendantes de notre volonté et issues uniquement du législateur

Au niveau social : Revalorisation annuelle des contributions patronales de retraite et Urssaf - Retour de la semaine scolaire à 4 jours, nécessitant un renforcement des effectifs au niveau des services scolaires et périscolaires concernés - Poursuite de la réforme PPCR, modifiant en profondeur le cadre statutaire, régissant la rémunération et l'évolution des carrières des fonctionnaires et entraînant depuis 2018 des reclassements indiciaires à la hausse de l'ensemble des catégories de personnel.

Au niveau fiscal : poursuite des mécanismes de péréquation verticale, venant toujours ponctionner sur les réserves financières (+10% en 2018) des collectivités les moins pauvres.

Au niveau technique : normalisation drastique oppressante et coûteuse (exemples des normes ERP ou encore du désamiantage obligatoire des bâtiments voués à être détruit.) orientant par conséquent, une partie importante de notre budget en dépenses à caractère générale, en charges incontournables

Augmentations liées à la transposition unique de nos équipements actuels aux nouvelles obligations issues de la modernisation technologique de notre société, telles que dématérialisation ou encore numérisation

Augmentations dépendantes de notre volonté et de nos modes opératoires de gestion

Au niveau social : compensation encouragée de la perte de salaire de l'ensemble du personnel, liée à l'augmentation de la part CSG, actée le 01/01/2018

D'un point de vue des services : pérennisation des actions lancées depuis quelques années auprès des jeunes Trucidiens avec les missions « je m'investis pour Trouy » ainsi qu'aux plus anciens, avec les « activités intergénérationnelles », qui néanmoins, reflètent une part de budget très peu conséquente (2 281 €), par rapport au bénéfice apporté par ces activités, à chaque catégorie de population concernée ainsi qu'à la ville en tant que telle.

D'un point de vue associatif : maintien général d'un soutien financier important envers les associations (14 160 €), versé à la fois au titre de leur fonctionnement, de leurs initiatives ponctuelles ou très bons résultats, de nature à honorer l'image de la ville

Autres augmentations indépendantes du système et de notre volonté, pouvant influencer de manière complètement aléatoire sur les exécutions budgétaires de la collectivité

Au niveau social : agents momentanément indisponibles pour congé de maladie, occupant des postes d'encadrement ou assurant un rôle majeur dans le bon fonctionnement de certains services publics (exemple du restaurant scolaire), nécessitant par conséquent un remplacement impératif ; ce cas de figure a représenté un surcoût de charges de personnel à la commune sur 2018 (partiellement compensé bien sûr, par les remboursements d'indemnités journalières parallèles...)

Au niveau technique : entretien incontournable de certains équipements et/ou mécanismes devenant hors d'usage en bâtiments, matériels ou véhicules, monopolisant une partie non substantielle du budget de fonctionnement ; les charges consacrées à ce titre en 2018, se sont encore élevées à 29 345 €, après 41 595 € en 2017 et une moyenne habituelle plus basse d'environ 20 000 € sur les années 2014 à 2016.

2) Les dépenses d'investissement

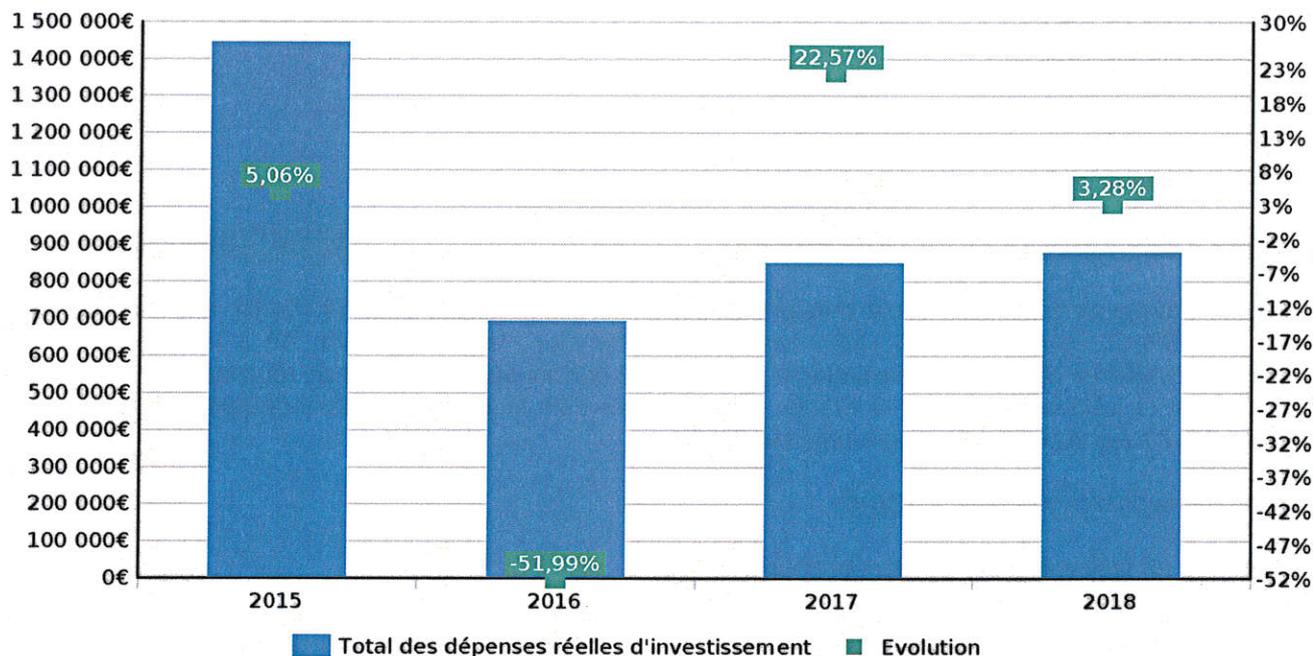
	2015	2016	2017	2018
Total des dépenses réelles d'investissement	1 445 529	693 966	850 629	878 546
Evolution en %	5,06 %	-51,99 %	22,57 %	3,28 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	1 239 541	455 704	601 860	630 945
Evolution en %	19,69 %	-63,24 %	32,07 %	4,83 %
Subventions d'équipement (art 204)	7 268	16 902	12 088	0
Evolution en %	-95,49 %	132,57 %	-28,48 %	-100 %
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	198 720	221 360	236 681	247 602
Evolution en %	11,69 %	11,39 %	6,92 %	4,61 %
Autres investissements hors PPI	-0	-0	0	-0
Evolution en %	-100 %	-	-	-

Les autres investissements hors PPI comprennent les autres immobilisations financières (chap. 27), les autres investissements hors PPI, les opérations pour compte de tiers (chap. 45) en dépense, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors PPI). Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des dépenses d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des dépenses réelles d'investissement	-15,29 %	-39,22 %
Dépenses d'équipement (art 20, 21, 23 hors 204)	-20,16 %	-49,1 %
Subventions d'équipement (art 204)	-100 %	N/A
Remboursement capital de la dette (art 16 hors 166 et 16449)	7,61 %	24,6 %
Autres investissements hors PPI	0	0

Tel que déploré lors de la rédaction du rapport d'orientation budgétaire 2018 et malgré 3% au mieux d'augmentation par rapport à 2017, la ville affiche un rythme d'investissement largement inférieur à celui orchestré lors de la précédente mandature (perte sèche moyenne annuelle d'environ 400 à 450 000 €). Loin de représenter un faux-pas financier dans lequel notre ville se serait plongée aveuglement, il s'agit là de marquer, le constat d'une nouvelle dynamique universelle, qui fait suite aux politiques de rationalisations des dépenses publiques, qui se sont notamment manifestées par la raréfaction des dotations, puis plus progressivement, des subventions... Retenons néanmoins positivement, que les efforts mis en œuvre par la collectivité afin de préserver son autofinancement par la maîtrise de sa section de fonctionnement, ont permis de maintenir un niveau d'investissements quasi-similaires à 2017, malgré l'absence de recours à nouvel emprunt...

Dépenses d'investissement



Recensement des principaux projets d'investissements actés en 2018 :

Programme « Scolaire » :

28 681 €

Travaux généraux de rénovation et autres aménagements dans les écoles pour un ensemble de **10 920 €**, répartis entre-autres sur les efforts suivants :

- Sécurisation des différents groupes scolaires via :
 - o Occultation de certains ouvrants des écoles maternelle l'Envol et Primaire des Talleries, par équipements de stores et adhésifs (2 450 €)
 - o Réfection de clôture à l'école maternelle l'Envol (2 158 €)
- Mise en place d'un séparateur de boues à l'école maternelle l'Envol (2 736 €)
- Aménagement de la salle devenue « bibliothèque scolaire » de l'école Primaire Bourg (2 435 €), ainsi que d'un local ménage avec modification des évacuations des eaux usées pour apposition d'un lave-linge (1 141 €)

Poursuite du renouvellement des aires de jeux publiques extérieures aux écoles, devenues non conforme aux exigences actuelles de la Commission Départementale de Sécurité, pour **5 267 €**

Signalisations horizontales des aires de jeux intérieures aux 4 établissements scolaires pour un total de **4 935 €**

Supplément de mobilier au Restaurant scolaire de Trouy Nord en raison d'une plus large fréquentation d'effectif pour **4 777 €**

Renouvellement d'équipements informatiques et menus aménagements techniques associés au profit des écoles du Bourg pour un total de **2 782 €**

Programme « Voirie » :

119 683 €

Aménagement sécuritaire tranches 1 et 2 impasse du Peson, rue Pasteur, avec ralentisseur route de Châteauneuf pour **97 912 €**

Installation de caméras vidéo surveillances aux abords des bâtiments stratégiques pour **9 229 €**

Etudes et « assistance à maître d'ouvrage » pour **6 429 €** lancées au titre des différents programmes de sécurisation et aménagement de voiries

Mobiliers urbains, signalisations et plantations en voirie pour **6 113 €**

Programme « Eclairage public » :

6 020 €

Rénovation du réseau d'éclairage public dans le cadre du plan REVE pour **5 655 €**, correspondant à l'ensemble des sites suivants :

- Marjolaines (4 264 €)
- Vallées Froides (922 €)
- Allée Saint Joseph (256 €)
- Pertuisane (213 €)

Extension du réseau d'éclairage public chemin des Mondors pour **365 €**

Programme « ESPACE Jean-Marie TRUCHOT » : 386 867 €

Poursuite des travaux de rénovation (dont missions et petits travaux parallèles pour 19 194 €), afférents à l'ancienne structure de l'ESPACE Jean-Marie TRUCHOT, concernant notamment le phasage n°1, lié à la rénovation du hall d'entrée et des sanitaires (266 257 €), ainsi que le phasage n°2 portant sur les travaux de rénovation énergétique avec pompe à chaleur et isolation adaptée (99 135 €) ; soit un ensemble financier représentant **384 586 €** (programme démarré sur 2017 avec achèvement programmé sur 2019)

Acquisition d'un tapis d'entrée pour **1 230 €**

Renouvellement en tables, chaises et chariots pour **1 051 €**

Programme « Cimetière-Eglise » :**3 212 €**

Acquisition de caves urnes pour columbarium-cimetière à hauteur de **2 670 €**

Travaux d'entretien et aménagement de l'église, par remplacement d'une grille de chauffage intérieure pour **542 €**

Programme « Bâtiments communaux » :**41 707 €**

Poursuite des travaux de rafraîchissement des bureaux les plus vétustes en mairie, consistant en rénovation de sols et cloisons pour un ensemble de **12 728 €**

Travaux de réaménagement intérieur et extérieur au Centre de Loisirs, par installation de stores pare soleil en façade au niveau du bureau CCAS et réfection complète du bardage bois extérieur, côtés droit et gauche pour un total de **3 422 €**

Poursuite des travaux de sécurisation extérieure du château ROZE, avec notamment installation d'une clôture de sécurisation au niveau des bassins d'eau pour la somme de **19 795 €**

Finition des gros nettoyages extérieurs du château ROZE, avec déblaiement de souches aux abords du lotissement et évacuation du chemin de ronde encerclant le château pour un ensemble de **4 920 €**

Poursuite des études accessibilité et aménagement du château ROZE, pour **528 €**

Travaux de gros entretiens du logement locatif communal via démoussage complet de la toiture pour **314 €**

Programme « Acquisitions et équipements municipaux » :**34 709 €**

Equipements de matériels Espace verts, Techniques et parc automobile - tracteurs pour un ensemble de **5 193 €**

Renouvellement du standard téléphonique et des postes administratifs parallèles pour **5 317 €**

Renouvellement d'une sono et équipement de ventilateurs-brumisateurs au Centre de Loisirs pour **1 180 €**

Renouvellement de défibrillateur pour **1 188 €**

Equipement d'une machine à laver pour projet lingerie municipale à hauteur de **499 €**

Mobilier de renouvellement tous secteurs (hors scolaire) pour **4 518 €** (fauteuils de bureau ergonomique « maux de dos » et mobiliers divers de rangements)

Equipements en matière de festivité pour **2 549 €** (décorations de Noël et drapeaux de pavage)

Matériel bureautique et informatique de renouvellement des parcs informatiques pour **14 265 €** (dont renouvellement des postes informatiques les plus anciens (> à 6 ans) et amélioration des équipements annexes au serveur informatique pour évolution sécuritaire des équipements et applications locales)

Programme « Stade et équipements sportifs » :**10 066 €**

Première tranche de rénovation du terrain de football synthétique par recharge en granulats de caoutchouc au coût de **6 834 €**

Travaux d'aménagement divers aux Vestiaires Foot (création d'un placard aux sanitaires handicapés hommes + reprise de l'armoire électrique avec installation d'un dispositif de coupure d'urgence) pour un ensemble de **3 232 €**

F) Les recettes

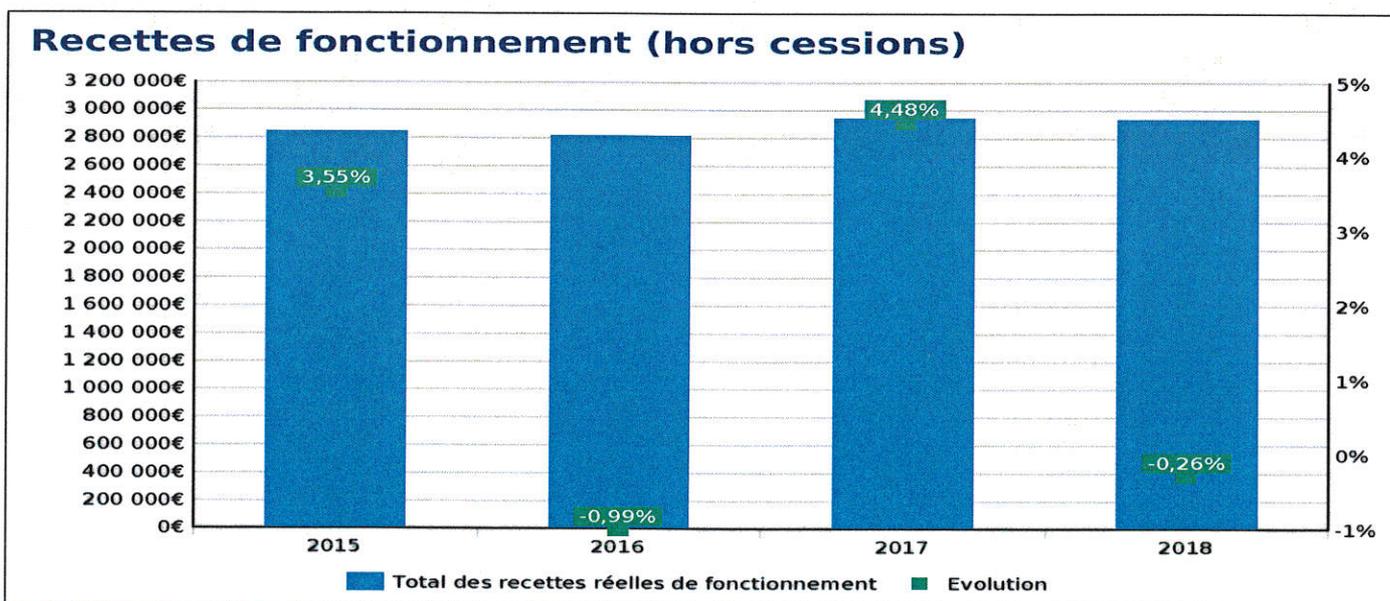
1) Les recettes de fonctionnement

	2015	2016	2017	2018
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 847 943	2 819 677	2 945 922	2 939 464
Evolution en %	3,55 %	-0,99 %	4,48 %	-0,26 %
Produit des contributions directes (art 73111)	1 271 989	1 296 489	1 322 176	1 360 761
Evolution en %	4,43 %	1,93 %	1,98 %	2,84 %
Fiscalité indirecte	187 462	198 390	235 804	206 839
Evolution en %	-1,38 %	5,83 %	18,86 %	-12,28 %
Dotations	981 889	928 315	965 832	959 640
Evolution en %	2,65 %	-5,46 %	4,04 %	-0,64 %
Atténuation de charges (chap. 013)	27 597	6 496	38 193	9 985
Evolution en %	12,78 %	-76,46 %	487,96 %	-73,86 %
Fiscalité transférée	19 593	19 593	19 593	19 572
Evolution en %	0 %	0 %	0 %	-0,11 %
Autres recettes	359 412	370 394	364 323	382 667
Evolution en %	5,26 %	3,06 %	-1,64 %	5,03 %

La ligne "Autres recettes" comprend les produits des services (chapitre 70), les autres produits de gestion courante du chapitre 75 ainsi que l'ensemble des autres recettes d'exploitations constituées des produits financiers (chapitre 76), du chapitre 77 et des recettes diverses.

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes de fonctionnement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles de fonctionnement	1,05 %	3,18 %
Produit des contributions directes (art 73111)	2,25 %	6,89 %
Fiscalité indirecte	3,33 %	10,34 %
Dotations	-0,76 %	-2,27 %
Atténuation de charges (chap. 013)	-28,74 %	-63,82 %
Fiscalité transférée	-0,04 %	-0,11 %
Autres recettes	2,11 %	6,47 %



Après une année 2017 particulièrement excellente d'un point de vue des recettes de fonctionnement encaissées, 2018 demeure sur une marge haute qu'il nous sera toutefois difficile de transposer au fil de l'eau des exercices à venir... Cette affirmation est effectivement vérifiable, notamment au titre des catégories d'encaissements liée aux :

Atténuations de charges :

Les indemnités liées aux arrêts maladie du personnel constituent également des recettes complètement aléatoires, variant fortement d'une année à l'autre : 9 986 € au titre de 2018 contre 38 193 € en 2017...

Produits exceptionnels :

Il se trouve que le montant des encaissements liés à cette catégorie est quasi similaire entre 2018 et 2017 (4 771 € contre 4 362 €), mais d'une manière générale, les indemnités sur sinistres sont complètement indépendantes de la volonté de la collectivité et sont également de nature à influencer le rythme moyen des encaissements ; tout comme les produits de cession, qui, pour leur part, émanent davantage d'une décision murie de la collectivité

Dotations et participations :

Si le bloc « dotations » est maintenue à la hausse, malgré un morcellement progressif de la DNP (- 8 000 €), par ailleurs compensé par le maintien annoncé de la DGF et une DSR restant gratifiante (+ 10 000 €), c'est en toute logique, que d'autres recettes apparaissent en diminution dès 2018.

C'est le cas notamment du fonds d'amorçage qui viendra à disparaître en raison du retour à la semaine scolaire de 4 jours en septembre dernier et qui représente donc une recette moindre de 11 000 € sur 2018 et de 35 000 € en année pleine, sur les années à venir à compter de 2019.

Pareillement, au titre de la fin des emplois aidés annoncée à l'automne 2017, l'année 2018 représente une recette moindre de 11 000 € sur ce plan, ne compensant plus par conséquent, les obligations de la collectivité, liées à certains effectifs mis en place pour assurer les encadrements scolaires et périscolaires parallèles.

Par ailleurs, l'encaissement de certaines participations plus ponctuelles (exemple des reliquats de subventions perçues en 2018 au titre de l'opération « zéro pesticide » pour un total de 7 700 €), sont de nature à faire varier plus aléatoirement le niveau moyen des recettes de la ville

D'autres catégories de recettes évoluent à contrario plus stablement, avec une certaine mainmise de la ville :

Produits du domaine et des services :

Bien que pouvant varier brusquement en fonction notamment de certains paramètres liés aux besoins de l'utilisateur (exemple probant du changement des rythmes scolaires ayant entraîné une évolution importante quant à la fréquentation de certains services périscolaires et donc une majoration des recettes en découlant pour environ 19 500 €), la rentabilité de cette catégorie de recettes se mesure en principe, proportionnellement à l'actualisation tarifaire qui est appliquée par la collectivité au titre de l'occupation de son domaine public.

Autres charges de gestion courante :

Cette rubrique regroupant l'ensemble des loyers et autres redevances perçues par la collectivité pour la location ou mise à disposition de son domaine, les encaissements demeurent également stables (19 318 € perçus en 2018 contre 20 509 € en 2017)

Impôts et taxes :

Concernant cette dernière rubrique de recettes qui présente un concentré d'encaissements liés à la fiscalité directe ou indirecte locale, l'évolution généralement constatée retrace la politique de taux décidée chaque année par la ville. Aussi, eu égard les éléments rendus compte auparavant, au travers du paragraphe approprié, la recette supplémentaire constatée au titre de 2018 s'élève à environ 35 000 € par rapport à 2017

Notons également la propension maintenue des mutations sur la ville, au titre desquelles, découle un encaissement abondant lié à la taxe additionnelle aux droits de mutations (38 649 € en 2018 contre 29 830 € en 2017)

2) Les recettes d'investissement

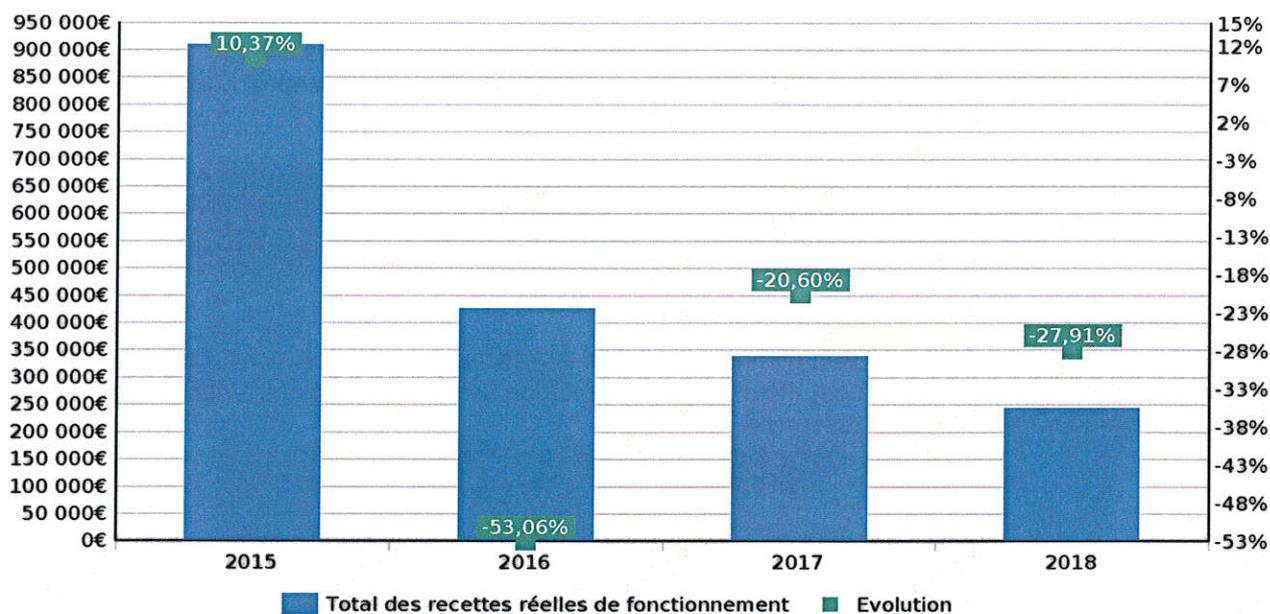
	2015	2016	2017	2018
Total des recettes réelles d'investissement	909 875	427 085	339 116	244 471
Evolution en %	10,37 %	-53,06 %	-20,6 %	-27,91 %
FCTVA (art 10222)	162 157	127 543	75 009	88 789
Evolution en %	-9,29 %	-21,35 %	-41,19 %	18,37 %
Subventions perçues liées au PPI (chap. 13)	249 602	70 461	72 017	113 874
Evolution en %	15,32 %	-71,77 %	2,21 %	58,12 %
Autres subventions	0	0	0	0
Evolution en %	0	0	0	0
Taxe d'urbanisme	83 408	24 547	31 590	41 808
Evolution en %	19,92 %	-70,57 %	28,69 %	32,34 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	400 000	200 000	150 000	0
Evolution en %	81,82 %	-50 %	-25 %	-100 %
Recettes diverses	14 708	4 534	10 501	0
Evolution en %	-89,47 %	-69,17 %	131,61 %	-100 %

Les recettes diverses comprennent notamment les autres immobilisations financières (chap. 27), les opérations pour compte de tiers (chap. 45) en recette, les opérations afférentes aux lignes de trésorerie (art 16449), et le reste à réaliser (hors emprunt)

Ce tableau montre l'évolution moyenne et l'évolution totale des recettes d'investissement. L'évolution totale est établie en fonction de la variation entre les montants de première et dernière année de rétrospective.

	Evolution moyenne (en %)	Evolution totale (en %)
Total des recettes réelles d'investissement	-35,47 %	-73,13 %
FCTVA (art 10222)	-18,19 %	-45,24 %
Subventions perçues liées au PPI (chap. 13)	-23,02 %	-54,38 %
Autres subventions	0	0
Taxe d'urbanisme	-20,56 %	-49,88 %
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449)	-100 %	N/A
Recettes diverses	-100 %	N/A

Recettes d'investissement



Le profil d'encaissement des recettes d'investissement ci-dessus schématisé, démontre parfaitement que le maintien des projets patrimoniaux dépend plus que jamais, de l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement, à combiner directement avec un recours raisonné à l'endettement.

La raréfaction des financements potentiels extérieurs est effectivement de mise et ceux-ci sont définitivement portés vers les 4 grands axes d'équipements articulés autour de la transition écologique, les compétences et l'emploi, l'innovation et la compétitivité, ainsi que l'avènement de l'Etat à l'ère du numérique.

Par ailleurs, en ce qui concerne 2018, notons simplement un reversement du FCTVA en conformité avec les investissements N-1 opérés ainsi qu'une reprise intéressante des encaissements liés aux taxes d'aménagement (+ 10 000 € par rapport à 2017 et + 17 000 € par rapport à 2016), laissant ainsi entrevoir un réamorçage opérationnel de l'activité foncière sur la commune.

Recensement des principales subventions d'investissements actés en 2018 :

Programme « voirie » : 5 072 €

Participation voirie réseaux versé par un lotisseur privé en vertu des travaux d'aménagement de parcelle pris en charge par la collectivité

Programme « ESPACE Jean-Marie TRUCHOT » : 108 802 €

Financement via la dotation annuelle par fonds de concours octroyée sur la phase 1 de rénovation de l'EJMT

G) Le financement de l'investissement

Il vous est présenté ci-dessous le plan de financement des investissements réalisés sur la période. Le remboursement du capital de la dette ne figure pas dans les dépenses d'investissement à financer, puisque celui-ci doit être couvert par l'autofinancement.

a/ Rappel des investissements prévus au Plan pluriannuel d'Investissements (PPI)

	2015	2016	2017	2018
Sous-total dépenses d'équipement	1 246 808	472 606	613 948	630 945

b/ Le financement

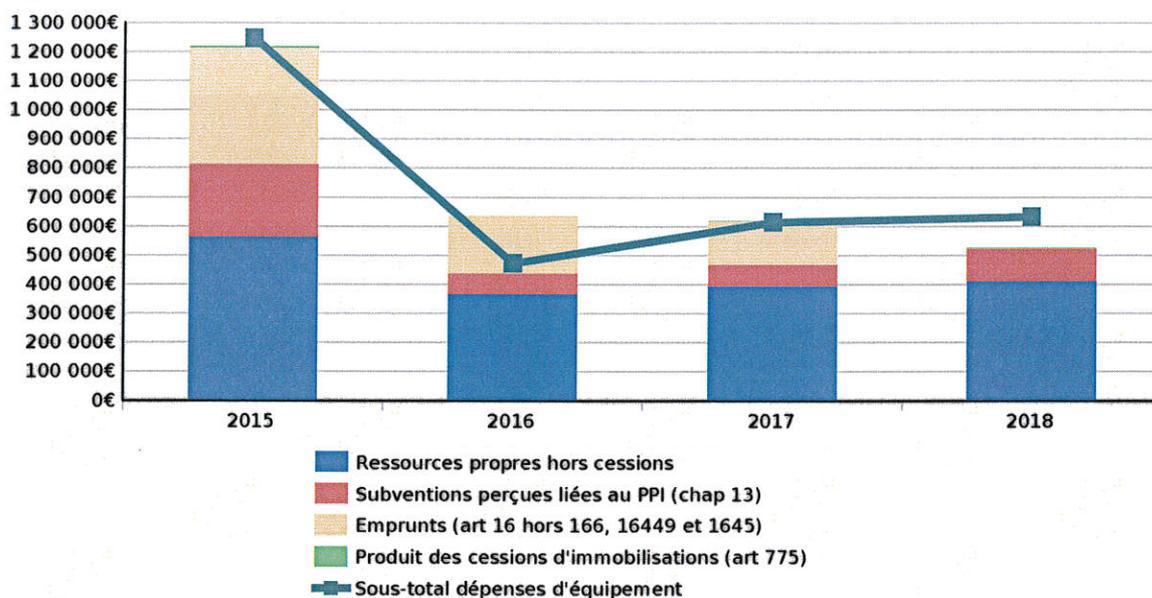
Le tableau ci-dessous présente le plan de financement de l'investissement. Les cessions d'immobilisation sont rajoutées dans le plan de financement. Pour rappel, l'affectation du résultat peut également intervenir partiellement pour financer l'investissement.

	2015	2016	2017	2018
Epargne nette (a)	301 903	209 242	276 949	277 906
FCTVA (b)	162 157	127 543	75 009	88 789
Autres recettes (c)	98 116	29 081	42 091	41 808
Produit de cessions (d)	6 050	800	1 341	2 400
Ressources financières propres e = (a+b+c+d)	568 227	366 666	395 390	410 903
Subventions perçues (liées au PPI) (f)	249 602	70 461	72 017	113 874
Emprunts (art 16 hors 166 et 16449) (g)	400 000	200 000	150 000	0
Financement total h = (e+f+g)	1 217 829	637 126	617 406	524 777

Résultat de l'exercice	-28 980	164 520	3 458	-106 167
------------------------	---------	---------	-------	----------

Un résultat négatif diminue le fonds de roulement (FDR), qui sert initialement à financer une partie de l'investissement ; la collectivité doit donc surveiller de ne pas le faire diminuer de manière trop importante afin de garder des marges de manœuvre à ce niveau. Au contraire, un résultat positif augmentera le FDR, permettant ainsi de reconstituer un autofinancement utilisable pour des investissements futurs.

Répartition du financement de l'investissement



Les documents graphiques et numériques ci-dessus nous permettent de visualiser que la ville a financé ses investissements 2018, principalement à partir de ses ressources propres (66% du financement complet), et sans s'endetter davantage et ainsi améliorer sa situation vis-à-vis de l'endettement.

De ce fait, la ville a par conséquent choisi de puiser sur son autofinancement reconstitué lors des 2 précédentes années, pour assurer ainsi un financement partiel de ses investissements à hauteur de 17% des investissements accomplis en 2018 ; l'autofinancement résiduel demeurant par ailleurs d'environ 60 000 € supérieurs au niveau constaté en 2015 (540 490 € contre 478 679 €).

Les financements extérieurs, en volume supérieurs à 2017 (17% contre 12% en 2017) viennent enfin compléter le financement dans son intégralité.

H) Les ratios

Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires issus de la loi A.T.R

	2014	2015	2016	2017	2018	Moyenne de la strate (*)
Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement / population	560	585	596	602	594	839
Ratio 2 = Produit des impositions directes / population	307	318	323	328	335	464
Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement / population	694	712	703	730	724	1020
Ratio 4 = Dépenses d'équipement brut / population	261	310	114	149	155	262
Ratio 5 = Encours de la dette / population	548	594	587	524	497	795
Ratio 6 = Dotation globale de fonctionnement / population	229	222	210	214	214	161
Ratio 7 = Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	61,7 %	62,44 %	61,65 %	62,17 %	62,08 %	52.30%
Ratio 9 = Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	87,14 %	89,19 %	92,55 %	90,55 %	90,46 %	90.30%
Ratio 10 = Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	37,68 %	43,52 %	16,16 %	20,43 %	21,47 %	25.70%
Ratio 11 = Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	79,03 %	83,38 %	83,46 %	76,94 %	68,62 %	77.90%

(*) Données DGCL 2016 selon strate de communes située entre 3 500 à 5 000 habitants et appartenant à un groupement fiscalisé (TPU)

Les ratios ci-dessus résument parfaitement les tendances analysées précédemment :

- Parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec effort notable à créditer au titre des charges de personnels, malgré la place prépondérante de ce poste de dépenses sur le profil budgétaire global ; retranscrivant néanmoins les besoins humains déployés au travers des nombreux services publics déployés par la ville
- Fiscalité altérée d'une augmentation notable, néanmoins principalement dépendante d'une mobilisation fiscale élevée et d'une revalorisation des bases indexée sur la relativement bonne attractivité foncière de la ville et sur les augmentations émanant du législateur.
- Recettes de fonctionnement optimisées, mais à nuancer par rapport au niveau élevé de la strate de référence
- Politique d'investissement limité, malgré les efforts témoignés par la ville, pour poursuivre son dynamisme patrimonial incontournable
- Ratio de dette par habitant particulièrement excellent car largement en dessous de la moyenne de référence

Une autre analyse des ratios de structure peut nous amener à comparer la situation d'endettement de notre commune, par rapport aux seuils dits de fragilité et critique.

Si les précédentes années, cette analyse nous est présentée par **Madame Agnès LEJAY**, Trésorière municipale en place depuis mai 2016, à la Direction Départementale des Finances Publiques du Cher de Bourges, les estimations qui suivent ont été établies par le service financier de la ville.

Elaborés selon les agrégats financiers habituels, les documents ci-dessous permettent de visualiser une légère détérioration du coefficient d'autofinancement courant, transitant bien normalement dans le seuil de fragilité, étant donné le mode de financement des investissements privilégiés à ce titre.

Le ratio de rigidité des charges structurelles reste en dessous des seuils d'alerte, tout comme celui lié à l'endettement qui reste largement maîtrisé, malgré une présentation consolidée avec les entités annexes, prenant par conséquent en compte, le recours au nouvel emprunt lié à l'achat du bar-café-tabac-presse en décembre 2018.

En somme, malgré un autofinancement quelque peu dégradé par rapport à 2017, les différents indicateurs de performances financières, démontrent malgré tout une bonne gestion financière de la ville et un rang sécurisant dans la moyenne, au vu des contours financiers constatés au sein du bloc communal.

Désignation du ratios	Ratios 2018 Budget principal A	Ratios 2018 Consolidation tous budgets B	Seuil de fragilité C	Différence A-C	Différence B-C	Ratios 2017 tous budgets pour mémoire
Coefficient d'autofinancement courant = Charges de fct + rbt en K dette Produits de fct	0,9050	0,9524	0,935	-0,0300	0,0174	0,9136
Ratio de rigidité des charges structurelles = Charges de pers.+ contingents + intérêts dette Produits de fct	0,5352	0,5262	0,559	-0,0238	-0,0328	0,5299
Ratio de surendettement = encours de dette au 31/12/17 Produits de fct	0,6875	0,7394	0,916	-0,2285	-0,1766	0,7954
Désignation du ratios	Ratios 2018 Budget principal A	Ratios 2018 Consolidation tous budgets B	Seuil critique C	Différence A-C	Différence B-C	Ratios 2017 tous budgets pour mémoire
Coefficient d'autofinancement courant = Charges de fct + rbt en K dette Produits de fct	0,9050	0,9524	1,048	-0,1430	-0,0956	0,9136
Ratio de rigidité des charges structurelles = Charges de pers.+ contingents + intérêts dette Produits de fct	0,5352	0,5262	0,584	-0,0488	-0,0578	0,5299
% de l'annuité de dette par rapport aux produits de fonctionnement	9,86%	10,28%				9,97%
Ratio de surendettement = encours de dette au 31/12/17 Produits de fct	0,6875	0,7394	1,500	-0,8125	-0,7606	0,7954

I) Données générales des budgets annexes

Parce que comme nous venons de le constater, les exécutions financières liées à l'ensemble des budgets annexes peuvent influencer sur le fond de roulement résiduel définitif consolidé, il est important de présenter également une rétrospective 2018 rapide des entités annexes du « bâtiment commercial » puis des « Résidences Seniors-accès Acacias ».

a/ Entité annexe « bâtiment commercial »

Budget dégageant depuis 2013 un résultat positif avec constitution annuelle d'une enveloppe financière destinée à financer le cas échéant, des travaux de rénovation sur ce bâtiment, l'exécution comptable 2018 de cette entité, n'appelle aucune remarque particulière, si ce n'est un abondement complémentaire du résultat de fonctionnement reporté, à hauteur de 2 167 €. Notons également que malgré l'éventualité présentée sur 2018 de revaloriser les loyers en même temps que le renouvellement des baux commerciaux, la ville a préféré maintenir les loyers au niveau du précédent bail, étant donné la priorité souhaitée d'aider les professionnels indépendants dans l'exercice de ces commerces de proximité ; l'objectif bien entendu, n'étant pas de dégager de profit sur cette entité, mais de répondre aux Truciens par rapport à un besoin de première nécessité.

Rétrospective financière du budget annexe du bâtiment commercial				
	2015	2016	2017	2018
Produit des ventes et prestations	696	715	658	648
Dotations	25 635	26 117	26 146	26 277
Autres recettes d'exploitation	0	0	3 036	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	26 332	26 832	29 840	26 925
Charges à caractère général (chap 011)	4 443	4 003	3 716	3 188
Autres charges de gestion courante (chap 65)	3	1	0	1
Intérêts de la dette (art 66111)	6 263	5 696	5 108	4 497
Autres dépenses de fonctionnement	- 45	- 51	- 47	- 49
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 665	9 649	8 777	7 637
Épargne de gestion	21 930	22 879	26 171	23 785
Intérêts de la dette	6 263	5 696	5 108	4 497
Épargne brute ou autofinancement brut	15 667	17 183	21 063	19 288
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	15 355	15 922	16 511	17 121
Épargne nette ou autofinancement net	312	1 261	4 553	2 167
FCTVA (art 10222)	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	0	0
Total des recettes réelles d'investissement	0	0	0	0
Sous-total dépenses d'équipement	0	0	0	0
Autres investissements hors PPI	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	15 355	15 922	16 511	17 121
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	15 355	15 922	16 511	17 121
Fonds de roulement en début d'exercice	1 420	1 732	2 994	7 546
Résultat de l'exercice	312	1 261	4 553	2 167
Fonds de roulement en fin d'exercice	1 732	2 994	7 546	9 713
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	159 921	143 980	127 451	110 317

b/ Entité annexe « Résidences Seniors-accès Acacias »

Le budget 2018 tel qu'exécuté concernant cette entité annexe portant création de « Résidences pour Seniors », reflète parfaitement l'année de mise en route. Si tout ce qui affère au foncier ainsi qu'aux principales études s'en trouve déjà acté, voire pour partie payé, alors que les travaux de viabilisation restent encore à engager juridiquement sur 2019. Les nombreux travaux d'enfouissement ou d'extension de réseaux qui transitent notamment par Bourges PLUS et le SDE18 sont également actés et nous ont amené à effectuer les premiers déblocages de fond.

A ce stade, il nous faut par conséquent attendre le prochain cycle des travaux d'aménagement (MAPA en phase de signature au moment de la rédaction de ce document), pour pouvoir espérer encaisser de nouveaux acomptes supplémentaires au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement (reliquat de 94 589 €) versée par l'Etat et pour pouvoir enclencher bien sûr le mécanisme de cessions de terrains aménagés, venant financer le gros bloc de cette opération (phasage de cession qui ne devrait intervenir qu'en 2020).

Pour l'heure, l'équilibre de chaque exercice comptable (2018 notamment) repose sur les mobilisations successives de fonds, effectuées au titre de la ligne de prêt revolving contractée auprès de la CA-CIB (filiale Crédit Agricole) en décembre 2017. L'exercice 2017 avait à ce titre, nécessité un 1^{er} tirage à hauteur de 32 508 €, pour un 2nd montant supérieur et s'élevant à 140 950 € en 2018 ; la ligne de crédit mobilisable résiduelle s'élève donc selon les termes contractuels impartis, pour la somme de 286 542 € jusqu'au 20/12/2019.

Rétrospective financière du budget annexe "Résidences Seniors-accès Acacias"				
	2015	2016	2017	2018
Produit des ventes et prestations	0	0	0	0
Dotations	0	0	0	0
Autres recettes d'exploitation	0	0	0	0
Total des recettes réelles de fonctionnement	0	0	0	0
Charges à caractère général (chap 011)	0	0	0	0
Autres charges de gestion courante (chap 65)	0	0	0	0
Intérêts de la dette (art 66111)	0	0	0	0
Autres dépenses de fonctionnement	0	0	0	0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	0	0	0	0
Epargne de gestion	0	0	0	0
Intérêts de la dette	0	0	0	0
Epargne brute ou autofinancement brut	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	0
Epargne nette ou autofinancement net	0	0	0	0
FCTVA (art 10222)	0	0	0	0
Emprunts	0	0	0	0
Autres recettes	0	0	47 519	140 950
Total des recettes réelles d'investissement	0	0	47 519	140 950
Sous-total dépenses d'équipement	0	0	37 921	140 897
Autres investissements hors PPI	0	0	0	0
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	0	0	0	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	0	0	37 921	140 897
Besoin de financement	0	0	- 9 598	- 53
Variation du fond de roulement	0	0	9 598	53
dont: Résultat d'investissement reporté (001)	0	0	0	9 598
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)	0	0	0	0
Résultat de fonctionnement reporté (002)	0	0	0	0
Fonds de roulement en début d'exercice	0	0	0	9 598
Résultat de l'exercice	0	0	9 598	53
Fonds de roulement en fin d'exercice	0	0	9 598	9 651
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	0	0	0	0

Pour résumer ainsi l'ensemble de cette seconde partie plus technique, en dépit d'une évolution différente et contrastée de certains agrégats par rapport aux années précédentes (diminution du fonds de roulement face à une excellente capacité de désendettement), la situation financière de la ville demeure préservée de tout sentiment anxiogène contraire à la poursuite de son développement.

Les profils budgétaires à venir peuvent par conséquent tenir compte d'une santé financière relativement correcte ainsi que d'une certaine capacité d'adaptation propre à l'ensemble du corps municipal (élus et services), pour aborder presque sereinement le prochain relais de mandature.

TROISIEME PARTIE : LES ORIENTATIONS FINANCIERES 2019

Avant de ne passer en revue les principales orientations qui reflètent les réflexions de la municipalité en la matière, rappelons simplement que les sommes évoquées dans la partie suivante, ne valent aucunement budget acté de l'exercice à venir.

La préparation budgétaire étant encore en cours de réalisation au moment de ce débat, certains éléments seront peut-être effectivement reconsidérés, en fonction des affinements potentiels qui pourraient intervenir et être abordés dans le cadre des prochaines commissions finances qui se dérouleront courant mars 2019.

A) Les principes fondamentaux qui scellent les orientations du budget principal

Les orientations retenues pour Trouy en 2019, reposent, comme pour les années précédentes, sur la même combinaison de fondements indissociables que sont :

- ◇ Les aménagements sécuritaires des biens et des personnes ;
- ◇ Les améliorations des services à la population ;
- ◇ Le maintien et la valorisation du patrimoine par la modernisation des existants mais dans le respect de l'environnement

A ces fondements incontournables, n'omettons pas d'ajouter que les préoccupations nettement affirmées par les concitoyens Trucidiens reposent aussi sur l'égalité partagée des services, de la sécurité, de la fiscalité, ou encore de la considération manifestée entre les 2 pôles bourg et nord de la commune.

Or, les différentes missions qui découlent des orientations induites par ces combinaisons, s'annoncent d'autant plus délicates à œuvrer sur le terrain, que la mouvance des prescriptions nationales, jusqu'à présent trop dénuée de concertation avec les collectivités et s'accompagnant de contraintes financières cumulatives, ont tendance à étouffer trop rapidement tout effort ou semblant de dynamisme local.

Si l'exécution budgétaire des précédents exercices comptables reposait bien entendu sur une logique de recherche d'économie et d'optimisation des ressources, comme nous l'avons arboré lors de notre première partie, notre budget 2018 s'est encore plus conditionnée à respecter avec succès le tempo financier contraint par le législateur.

Toutefois et vertu de l'excellent niveau d'évolution de dépenses affichées depuis 2017, il est à présent difficile de promettre d'être meilleur qu'excellent...

Bien entendu, les modes opératoires de gestion tendront à nouveau vers une marge d'économie supplémentaire, mais eu égard nos obligations vis-à-vis des besoins récurrents des Trucidiens, nous ne pouvons pas nous contenter de nous astreindre à respecter « trop passivement » chaque année, ces objectifs très draconiens que le législateur impose à des organisations structurelles, qui ont un poids financier diamétralement bien plus important que celui émanant du petit budget d'une commune rurale inférieure à 5000 habitants.

Car, si nous avons tendance à penser que toutes les collectivités seront un jour amenées à contribuer plus ou moins indirectement à ce nouveau schéma financier, en tant que ville sortant pour l'heure du champ d'adhésion obligatoire, nous considérons que nous ne devons pas non plus compromettre davantage la survie de nos services publics actuels.

Ainsi, sans nous mettre complètement en marge d'une ligne de conduite que nous avons de toute manière adoptée avant même la LPFP dessinée pour les années 2018 à 2022, nous proposons de consacrer la part de budget de fonctionnement 2019 nécessaire au maintien qualitatif de nos services.

En cela et tout en répondant uniquement aux dépenses de fonctionnement jugées réellement indispensables au bon fonctionnement de nos services actuels, le projet de budget 2019 devrait ainsi présenter un surplus d'environ 22 622 € au-delà du seuil virtuel initié par l'objectif national de + 1.20 % (soit 2 462 034 € contre 2 439 412 € ou encore une marge défavorable de +2.14%).

Pareillement, au vu de notre fond de roulement actuellement disponible, que nous jugeons une année de plus intéressant d'utiliser partiellement pour investir, il nous semble également non présomptueux de planifier un prélèvement supplémentaire sur 2019, tout en maintenant un plancher résiduel d'environ 450 000 €.

Rappelons à juste titre que le fond de roulement devient critique lorsque celui-ci ne permet plus d'absorber les annuités de dettes qui s'élèveront à 292 000 € pour 2019 ; notre objectif nous maintient par conséquent éloigné de cette alternative.

Par le biais de ce nouveau prélèvement sur fond de roulement, aucun emprunt ne devrait être acté sur le budget principal en 2019, pour permettre ainsi un désendettement homogène, toutes entités budgétaires consolidées.

L'exécution des investissements 2019 reposera donc à nouveau, sur la seule ponction des réserves financières « autofinancement / fond de roulement disponible », avec une utilisation prioritairement destinée aux projets déjà engagés sur 2018 et début 2019.

Le reste fera l'objet d'une redistribution avant tout actée en faveur de projets « matures », qui pourront être anticipés, suivis, exécutés ou encore contrôlés par nos services dans un calendrier restreint aux 14 mois à venir.

Bien entendu, les dossiers les mieux subventionnés, bénéficieront d'un rang de choix, ainsi que ceux émanant d'opérations partagées et pourvus de négociations avec les partenaires locaux (Bourges Plus, Syndicats...)

Quoi qu'il en soit et comme par le passé, il est évident que tout déséquilibre appréhendé défavorablement au fil de l'eau et estimé nocif à la bonne santé financière de notre ville, nous amènera bien évidemment à reporter consécutivement les projets d'opérations en cause.

B) Configuration du budget principal 2019

1) La section de fonctionnement :

En vertu des éléments énoncés ci-avant et malgré la recrudescence des efforts de chacun, la section de fonctionnement du budget 2019 repose sur les axes suivants...

- En termes de dépenses :
 - Les charges de personnel doivent obligatoirement tenir compte :
 - D'une prise en charge financière des reclassements indiciaires dans le cadre de la réforme PPCR ;
 - Du maintien des personnels saisonniers pour soutenir les missions d'entretien de première nécessité, au titre des bâtiments et espaces verts durant les congés d'été 2019 ;
 - Des remplacements importants sur des périodes plus ou moins étalées (3 à 4 mois) de certains personnels titulaires en congé maladie ordinaire et occupant des fonctions soumises à obligation d'effectifs encadrants ou pouvant provoquer une rupture de service public ;
 - De la modulation de personnel supplémentaire pour répondre aux obligations supérieures d'effectifs, dans le cadre du retour de la semaine scolaire à 4 jours depuis septembre 2018.
 - *Les charges financières* : projet de budget conforme et réaliste à l'échéancier anticipé au titre des intérêts payables pour 2018.
 - *A propos du FPIC* : prévision d'une majoration en raison d'un éventuel détachement de solidarité par Bourges Plus.
 - *Les charges de gestion courante* : Ce chapitre de dépenses reprend l'ensemble des indemnités et charges associées versées au titre des élus, des participations obligatoires dues aux différents organismes de regroupement dont la collectivité est adhérente (SDE, SIRDAB...), celles émanant des dérogations scolaires octroyées aux élèves domiciliés à Trouy et scolarisés sur une commune extérieure, puis enfin l'ensemble des subventions de fonctionnement versées, dont les subventions d'équilibre aux entités annexes et budget autonome du CCAS. Concernant ce chapitre de dépenses, notons justement la subvention d'équilibre versée exceptionnellement et uniquement en 2019, par le budget principal au budget « bar-café-tabac-presse ». Notons également qu'une autre variable d'ajustement interne à ce poste, se situe au niveau du budget concédé pour les subventions profitant au domaine associatif.
 - *Quid des charges à caractère générale ?* En rapport avec l'aspect généralement évolutif et incontournable des autres postes de dépenses, ce dernier chapitre de dépenses constitue le dernier levier d'ajustement que nous souhaitons limiter sans non plus détacher les différents secteurs, de la part de budget nécessaire à la continuité et qualité des services actuels
- En termes de recettes :
 - *Les recettes fiscales* tiennent compte de la hausse de 2.2% issue du législateur, concernant les bases fiscales, ainsi que d'une hausse de 0.8% supplémentaire, correspondant à l'anticipation de l'évolution mécanique prévisible du nombre de foyers sur 2018 ;
 - *En termes de fiscalité indirecte* : projet de budget établi en rapport avec les recettes allouées en 2018 ;
 - *A propos des dotations* : provision d'une petite minoration par rapport à 2018 notamment appliquée au niveau des Compensations fiscales et fonds de péréquation
 - DGF équivalente à 2018

- DSR équivalente à 2018
- *A propos des autres participations :*
 - Fin de versement du fond d'amorçage (-35 000 €) par rapport à 2018 ;
 - Rupture complète de participation de l'Etat aux salaires versés dans le cadre de contrat aidé, entraînant la fin de ce dispositif d'embauche dans nos équipes ;
 - Aucune subvention spécifique prévue pour 2019 (exemple des subventions « zéro pesticide » encaissées en 2018 pour ensemble de 7 695 €) ;
 - Anticipation d'un reversement de TVA sur travaux d'entretien des bâtiments supportés en fonctionnement 2018, pour 1 852 € ;
 - Enveloppes inchangées par rapport à 2018, concernant la subvention de fonctionnement du service enfance, ainsi que les participations aux dérogations scolaires dues par les collectivités, où sont domiciliés des élèves scolarisés à Trouy.
- *A propos des autres recettes :*
 - Recettes prévues à enveloppe équivalente, concernant l'ensemble des prestations sociales et entrées reversées dans le cadre des activités périscolaires du service enfance et petite enfance ;
 - Produit provenant de locations (EJMT, logement locatif municipal.), majoré uniquement du produit des loyers personnellement dus par la future gérante du café, au titre de la partie logement (2 800 €) ;
 - Atténuations de charges de personnels liées aux congés maladie, estimée dans l'immédiat à une recette similaire à 2018 (soit 10 000 €).

Conformément à ces tendances d'évolutions ainsi énoncées, la section de fonctionnement proposée au titre de l'exercice budgétaire 2019 devrait se configurer de la manière suivante :

	2015	2 016	2 017	2 018	Evolution	Projet de BP 2019 tenant compte des objectifs théoriques du PLFPF	Evolution	Projet de BP 2019 prévisible et à rapprocher des objectifs définis par la lettre de cadrage du Maire du 26/10/18	Evolution
OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE									
I- RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	2 837 830	2 800 165	2 941 559	2 934 692	-0,23%	2 921 980	-0,43%	2 920 922	-0,47%
(Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)									
Fiscalité directe locale	1 377 407	1 407 492	1 469 692	1 469 143	-0,04%	1 510 382	2,81%	1 510 382	2,81%
dont : Produit fiscal communal	1 271 989	1 296 489	1 322 176	1 360 761		1 402 000		1 402 000	
Compensation TP / DSC / ENGR	105 418	111 003	147 516	108 382		108 382		108 382	
Autres recettes fiscales (taxe pylone+affichage+droits de mutation)	101 636	106 980	107 881	118 029	9,41%	109 358	-7,35%	108 300	-8,24%
Dotations et participations	981 888	928 315	965 832	959 640	-0,64%	916 331	-4,51%	916 331	-4,51%
dont DGF	484 507	433 969	409 912	412 175		412 175		412 175	
DSR	290 923	306 688	352 800	362 804		362 804		362 804	
Compensations fiscales et fonds de péréquation (dont FCTVA sur fonctionnement)	149 302	126 328	137 929	137 648		129 852		129 852	
Fonds d'amorçage, dérogations scolaires et subventions de fonct.serv.enfance	57 156	61 330	63 191	47 013		11 300		11 300	
Autres recettes (produits des services, loyers, atténuations de charges)	376 899	357 377	398 154	387 881	-2,58%	385 909	-0,51%	385 909	-0,51%
II - DEPENSES DE GESTION COURANTE	2 287 657	2 335 556	2 383 043	2 365 750	-0,73%	2 397 194	1,33%	2 419 816	2,29%
(Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)									
Frais de Personnel	1 461 960	1 472 275	1 511 364	1 496 366	-0,99%			1 546 816	3,37%
Charges à caractère général	633 287	656 699	657 516	661 396	0,59%			663 000	0,24%
Charges de gestion courante (dont contingents, frais élus et subventions de fct)	182 535	190 069	194 819	186 710	-4,16%			185 000	-0,92%
Fond de péréquation intercommunal	9 875	16 513	19 345	21 277	9,99%			25 000	17,50%
Dépenses imprévues									
III - SOLDE DE GESTION COURANTE (I-II)	550 173	464 609	558 516	568 943	1,87%	524 786	-7,76%	501 106	-11,92%
IV a - CHARGES FINANCIERES NETTES	50 539	49 442	45 397	42 075	-7,32%	38 818	-7,74%	38 818	-7,74%
Intérêts de la dette	50 539	49 182	45 197	41 823	-7,47%	38 568	-7,78%	38 568	-7,78%
Autres charges financières (+)	0	260	200	253	26,28%	250	-1,01%	250	-1,01%
Produits financiers (-)									
IV b - CHARGES EXCEPTIONNELLES NETTES	-7 038	-16 231	-1 852	-2 110	13,94%	1 400	-166,34%	1 400	-166,34%
Charges exceptionnelles (+)	3 072	3 282	2 510	2 661	6,04%	3 400	27,75%	3 400	27,75%
Produits exceptionnels (-)	-10 110	-19 512	-4 362	-4 772	9,39%	-2 000	-58,09%	-2 000	-58,09%
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	-506 672	-431 398	-514 971	-528 978	2,72%	-484 568	-8,40%	-460 888	-12,87%

Total des dépenses réelles de fonctionnement finalement constaté 2 430 950 2 410 486 2 439 412 1,20%

Total des recettes réelles de fonctionnement finalement constaté 2 945 921 2 939 464 2 923 980 -0,53%

Objectif d'évolution des dépenses de fct 2018 imposé par le PLFPF 1,20% 2 439 412

Objectif d'évolution des dépenses de fct 2019 encadré par lettre de cadrage du Maire en date du 26/10/2018 1,00% 2 434 591

Ecart constaté

-22 622

-27 443



2) La section d'investissement :

Au travers des éléments introduits dans les quelques pages précédentes, rappelons simplement ci-après la démarche opérée depuis 2014 et les différents blocs de dépenses identifiables s'y rattachant pour une meilleure lisibilité.

1. Les dépenses dites incontournables ;
2. Les dépenses dites projetées et fléchées en priorité élevée ;
3. Les dépenses dites souhaitables, mais de priorité moindre ou relative ;

a/ La définition des 3 blocs de dépenses

a-1/ Les dépenses dites incontournables sont :

Les dépenses obligatoires au sens du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.11612-15 et L.2321-2) : il s'agit des dettes exigibles ou crédits de report, dont notamment les marchés notifiés ou autres actes engagés au moment de l'établissement du budget, de l'entretien des voies communales, d'une manière générale toutes celles qui assurent la continuité des services publics et visent la sécurité et la salubrité publiques.

a-2/ Les dépenses dites projetées et de priorité élevée sont :

Les dépenses nécessaires au développement et à l'aménagement de la ville en direction essentiellement de la population, de l'enfance aux seniors en passant par la jeunesse. La création ou l'évolution des services, structures et infrastructures permet de maintenir une population et d'être attractif pour l'attirer.

a-3/ Les dépenses dites souhaitables et de priorité relative :

Hormis les cas de dangerosité et d'insalubrité, cette catégorie de dépenses vise à valoriser et enrichir l'activité municipale et le patrimoine communal.

b/ Le contenu des 3 blocs de dépenses

b-1/ Le contenu des dépenses dites incontournables se résume à :

Programme « Ecoles » 24 071 €

Un recensement des reports de crédits 2018 porte sur les éléments suivants (reliquat budgétaire de 9 019 €) :

- Acquisition d'un vidéoprojecteur au profit de l'école maternelle du Bourg ;
- Etablissement de relevés de plans avec photographies de l'école primaire Bourg (ligne de dépense engagée courant 2017 mais non formalisée sur 2018) ;
- Renouvellement du four de remise en température 20 niveaux, situé au Restaurant scolaire de Trouy Nord ;

Par ailleurs, de nouveaux crédits (enveloppe budgétaire de 15 052 €) sont actés pour :

- Le changement de la chaudière de l'école primaire des Talleries, le réaménagement engagé, des WC garçons de l'école Primaire du Bourg.

Programme « Voirie » 70 635 €

D'une manière générale, il y a lieu de recenser les reports de crédits 2018 suivants (reliquat budgétaire de 16 247 €) :

- Etudes et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dues au titre de prestations effectuées au travers des sécurisations diverses de voiries (diverses esquisses pour voiries Trouy Bourg et Talleries...)
- Signalisations nouvelles diverses voiries Trouy Bourg et Talleries...
- Aménagement d'un abribus situé au chemin du Gros Buisson
- Opération de sécurisation impasse du Peson, rue Pasteur et ralentisseur de Trouy Nord en la tranche 2
- Etude topographique engagée pour aménagement d'une rampe d'accès à la jonction de la route de Saint Amand et la RD-2144
- Renouvellement d'une balançoire au city parc de la Trouée Verte
- Réalisation de branchements d'eaux potables routes de Châteauneuf et La Chapelle, pour arrosage des massifs d'espaces verts
- Equipement d'un coffret électrique situé « Bois de la Garenne » pour illuminations festives (décorations de Noël notamment)

Par ailleurs, de nouveaux crédits ont également été actés pour les opérations suivantes (enveloppe budgétaire de 54 388 €) :

- Plantations îlots route de la Chapelle
- Jardinières fleuries pour routes de la Chapelle, Vallée Verte et Roland Garros
- Aménagement de ralentisseurs route de Châteauneuf, positionnés face à l'école Primaire du Nord
- Travaux d'enfouissement de réseaux route de la Chapelle

Programme « Eclairage public » 1 407 €

Un recensement des reports de crédits 2018, porte sur les travaux d'aménagement et rénovation sur réseaux d'éclairage public - type plan « REVE », pour les rues suivantes : de l'Espingole - allée du Fanal - chemin des Ormeaux.

Programme « Espace Jean-Marie TRUCHOT »**174 822 €**

D'une manière générale, il y a lieu de recenser les reports de crédits 2018 (reliquat budgétaire de 169 332 €), concernant les lignes suivantes :

- Reliquat maîtrise d'œuvre et tranche ferme de travaux portant rénovation du hall d'entrée et des sanitaires de l'ancienne structure de l'EJMT ;
- Reliquat maîtrise d'œuvre et tranche optionnelle de travaux portant sur la rénovation de la partie énergétique de l'ancienne structure de l'EJMT (pompe à chaleur) ;
- Equipement de plusieurs ouvrants de la salle en stores-rideaux occultants ;
- Renouvellement des projecteurs électriques pour la partie « scène ».

Par ailleurs, de nouveaux crédits complémentaires (à hauteur de 5 490 €) sont également nécessaires en vue de permettre le financement intégral des lignes de dépenses évoquées ci-avant.

Programme « Eglise, cimetière et équipements funéraires »**20 559 €**

Des reports de crédits 2018 portent uniquement sur le règlement de la 4^{ème} tranche de rénovation du mur du cimetière, engagée puis achevée fin 2018

Programme « bâtiments communaux »**18 326 €**

Le recensement des reports de crédits 2018 (reliquat budgétaire de 16 917 €) et nouveaux crédits actés sur 2019 (enveloppe de 1 409 €) portent de manière complémentaire sur les postes de dépenses suivants :

- Etudes d'accessibilité et autres missions d'ingénieries portant aménagement du château
- Mise en place d'un système de porte d'entrée plus sécurisée au centre de loisirs
- Changement de menuiseries extérieures (volets et portillon) du logement locatif communal

Programme « équipements municipaux » dont foncier**61 357 €**

Le recensement des reports de crédits 2018 (reliquat budgétaire de 12 512 €) portent sur les postes de dépenses suivants :

- Matériels et logiciels de renouvellement sur l'ensemble des parcs informatiques ;
- Prestations topographiques de bornages de propriété actées depuis 2017, concernant l'espace du bois Rozé.

De nouveaux crédits (enveloppe budgétaire de 48 845 €) sont également nécessaires pour financer les opérations engagées suivantes :

- Acquisitions foncières en vue :
 - o D'alignements anticipés rue du Mai, rue des Acacias et rue du Château Gaillard (dans le cadre de projet de lotissements privés) ;
 - o De rétrocessions foncières des parcelles de Château Rozé et Vallée Verte ;
- Renouvellement de certains drapeaux de pavements ;
- Forfait d'accès aux applications informatiques « métiers » spécifiques ;
- Matériels et logiciels de renouvellement sur l'ensemble des parcs informatiques ;
- Renouvellement impératif du copieur réseau mairie et du copieur CDL ;
- Changement du vidéoprojecteur de la salle du conseil municipal de la mairie.

Programme « Stades, équipements et autres structures sportives » 7 000 €

De nouveaux crédits s'avèrent indispensables, afin d'acter la 2nde tranche de rénovation du sol du stade synthétique, par recharge en granulats de caoutchouc.

Ce qui constitue une enveloppe budgétaire de dépenses incontournables à hauteur de 378 177 € comprenant :

- 245 991 € au titre de crédits engagés sur le budget 2018 et reportés sur 2019
- Ainsi qu'un complément de 132 186 € en nouveaux crédits.

Afin de financer la totalité de ce premier bloc de projets, la commune peut s'appuyer sur les recettes suivantes

Financement assuré de 429 757 €

<i>Subvention assurée pour travaux de rénovation de l'EJMT en sa phase 2 – « partie énergétique » au titre de la DETR notifié par l'Etat</i>	<i>57 153€</i>
<i>Participation financière également notifiée par les services de la CAF du Cher, Pour le renouvellement du matériel informatique partie administrative du RAM</i>	<i>1 200 €</i>
<i>Participations Voirie Réseaux (PVR) engagées avec les différents lotisseurs privés au titre de l'aménagement du lotissement rue du Château Gaillard</i>	<i>19 793 €</i>

Ce premier bloc de recettes garanties, constitue les recettes budgétisées mais non encaissées sur 2018 pour être enfin reportées sur 2019 pour 78 146 €

En outre, il ne faut pas omettre de rappeler que le financement peut aussi s'appuyer sur ...

- Un FCTVA 2019 prévisionnel approximatif de **98 966 €**
- Un encaissement prévisionnel approximatif pour taxe d'aménagement à **45 000 €**
- Un autofinancement net prévisionnel 2019 de **207 645 €**

b-2/ Le contenu des dépenses projetées et fléchées en priorité élevée, se résume à :

Programme « Ecoles »

36 854 €

- Crédits prévus pour renouvellement des équipements informatiques devenant obsolètes ;
Acquisition d'un sèche-linge aux restaurants scolaires ;
Renouvellement de la cour de l'école Maternelle du Bourg, en jeux (toboggan et sol amortissant) ;
Travaux de rénovation et d'aménagement à l'école Primaire des Talleries, concernant :
- Changement des fenêtres et volets – 4 fenêtres classe située à côté de la salle des maîtres
 - Changement d'une fenêtre et un volet à la salle-bibliothèque
 - Changement portes d'entrée et de sortie – partie garderie
- Travaux de rénovation et d'aménagement à l'école Primaire du Bourg, concernant :
- Changement de plafond du préau
 - Changement d'une porte de classe communiquant vers l'extérieur
 - Réaménagement des WC – fabrication placard WC garçons
 - Réaménagement des WC – changement portes WC garçons et filles

Programme « Voirie »

165 607 €

- Budget forfaitaire pour nouvelles plantations (dont îlots rue du Grand Chemin, route du Subdray, avenue Rolland Garros, rue des Frères Lumières et chemin des Coudres) ;
Equipements complémentaires en jardinières fleuries pour diverses voiries (route de la Chapelle, Vallée Verte et Rolland Garros) ;
Poursuite avec achèvement souhaité de la rénovation de la placette Baudron, dont aménagement paysager avec aire sportive ;
Aménagement souhaité de la placette Boris Vian ;
Travaux d'aménagement de trottoirs :
- Rue de la Pertuisane à Trouy Nord
 - Route de Châteauneuf à Trouy Bourg
- Reprise de l'avaloir d'eau pluviale, face à la pharmacie ;
Réfection de canalisation d'eau pluviale effondrée rue du Champs du Puit ;
Campagne de pontage de fissures ;
Equipement en panneau numérique d'information pour Trouy Bourg ;
Autres crédits pour travaux d'aménagement complémentaires ciblés :
- Rue des Frères Lumière
 - Chemin du Gros Buisson
 - Rue du Grand Chemin
 - Avenue du Cabaret
 - Rue de la Rivelaïne

Programme « Eclairage public »

2 500 €

Crédits prévus pour changement des prises sur mâts 220v pour connexion des décorations de Noël

Programme « Espace Jean-Marie TRUCHOT »

16 359 €

- Nouveaux crédits souhaités pour renouvellement d'équipements divers, dont réfrigérateur ou encore défibrillateur.
Nouveaux crédits souhaités pour renouvellement de mobiliers, parmi chaises, tables et chariots de transport.
Travaux de protection extérieure de la partie « salle des fêtes » par apposition de potelets en devanture de la salle.
Travaux de protection extérieure de la partie « salle de sport » par sécurisation des poteaux de la casquette.

Programme « Cimetière, église et équipements funéraire » 12 000 €

Nouvelle tranche de travaux de consolidation du mur intérieur du cimetière.

Programme « bâtiments communaux » 52 421 €

Poursuite des travaux de mise en accessibilité intérieure et extérieure de la bibliothèque pour mises aux normes ERP ;

Réfection des couvertines de la toiture du Centre de Loisirs ;

Reprise de l'enduit extérieur de la Mairie en sa partie basse ;

Équipement d'un congélateur plus volumineux pour banque alimentaire ;

Nouveaux crédits pour travaux de rafraîchissement des sanitaires de la Mairie ;

Réfection du tableau électrique de la maison des associations du bourg ;

Installation de stores opaques au Préfa droit, servant de banque alimentaire ;

Travaux de rénovation du logement locatif par :

- Isolation de la partie basse et haute du bâtiment

- Changement de la porte d'entrée

Mise en place d'un système de porte d'entrée mieux sécurisée au Centre de Loisirs ;

Travaux divers de rénovation-isolation bâtiments publics classés ERP (établissements recevant du public.)

Programme « équipements municipaux » dont foncier 17 774 €

Renouvellement des matériels espaces verts et du secteur technique.

Équipements électroménagers (dont congélateur local Age d'or) et autres matériels (dont renouvellement d'équipements festivités et décorations de Noël) tous secteurs.

Conception du nouveau site internet de la ville.

Ce qui constitue un total de dépenses dites projetées et fléchées en priorité élevée de 303 515 €

Afin de financer la totalité de ce deuxième bloc de projets, la commune peut s'appuyer sur des

Recettes supplémentaires éventuelles à hauteur de 207 225 €

à travers les subventions potentiellement octroyées via :

- *Produit des amendes de police pour aménagement des ralentisseurs à Trouy Nord, face aux écoles, à hauteur de* 15 040 €
- *DETR pour rénovation-mises aux normes ERP Bibliothèque, à hauteur de* 15 470 €
- *Dotations provenant des certificats d'énergie EJMT, minimisées par sécurité à* 90 000 €
(contre 117 000 € demandés) et assujettis dans le cadre de la rénovation de l'EJMT en sa phase 2 – partie énergétique,
- *Reliquat disponible de* 86 715 €,
au titre du Fonds de concours via e Bourges Plus, échéant en 2020 et imputable à tous projets remplissant les conditions d'assujettissement

b-3/ Les dépenses dites souhaitables et de priorité relative :

Programme « Ecoles » 4 500 €

Changement de fenêtre à l'école primaire du Bourg dans le cadre de la procédure de sécurisation – anti attentats.

Programme « Cimetière, église et équipements funéraire » 14 816 €

Réfection complète du balcon de l'église
Réfection complète de l'éclairage

Programme « bâtiments communaux » 26 000 €

Aménagement climatisé de la salle motricité du Centre de Loisirs.
Travaux d'aménagement extérieur du Château (ensemble tours+local serre+kiosque...).

Programme « équipements municipaux » dont foncier 29 667 €

Remplacement envisagé du gros tracteur agricole JD 6300

Ce qui constitue un total de dépenses dites souhaitables et de priorité relative de 74 983 €

C) Hypothèses financières selon l'inscription des 3 blocs de dépenses avec projection sur le besoin de financement et sur le résultat

	2017	2018	Projet de budget 2019			Projet budget 2020 en décaissant
	COMMUNE	COMMUNE	Bloc 1 incontournables	Bloc 2 projetés et priorité élevée	Bloc 3 souhaitables mais de priorité relative	COMMUNE
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	514 971	528 978	460 888	460 888	460 888	458 732
VI - REMBOURSEMENT DE LA DETTE	236 681	247 602	253 243	253 243	253 243	260 000
Remboursement de la dette en capital hors refinancement	236 681	247 602	253 243	253 243	253 243	260 000
Remboursement anticipé de la dette refinancée						
VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)	278 290	281 376	207 645	207 645	207 645	198 732
VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT	613 948	630 945	378 177	681 692	756 675	500 000
Acquisitions et travaux	613 948	630 945	378 177	681 692	756 675	500 000
IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT	189 116	244 471	222 111	429 336	429 336	155 000
Dotations globales (FCTVA,.....) hors excédent capitalisé	106 599	130 597	143 966	143 966	143 966	155 000
Subventions et participations spécifiques	82 518	113 874	78 145	285 370	285 370	
X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)	146 542	105 097	-51 579	44 711	119 694	146 268
XI - EMPRUNTS	150 000	0	0	0	0	0
Emprunts nouveau	150 000	0	0	0	0	
Prêts pour refinancement de la dette actuelle						
XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X) (Résultat global de l'exercice)	3 458	-105 097	51 579	-44 711	-119 694	-146 268
B - RESULTATS CUMULES						
I - FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)	643 195	646 658	540 490	540 490	540 490	583 666
dont: Résultat d'investissement reporté (001)	-108 803	-222 237	-285 757	-285 757	-285 757	-244 798
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)	297 513	471 834	453 603	453 603	453 603	244 798
Résultat de fonctionnement reporté (002)	454 485	397 061	372 644	372 644	372 644	583 666
II - FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)	646 653	541 560	592 069	495 779	420 796	437 398

L'alternative de retenir les 3 blocs dans leur ensemble se traduirait par une reprise des résultats 2019 au BP 2020, ainsi qu'il suit :

REPRISE DES RESULTATS AU BP 2020		
En Fonctionnement	420 796,00	imputation en 002 recettes fct.
En Investissement	412 736,00	imputation en 1068 recettes inv.
	833 532,00	

Si le cas de figure ci-dessus ne demeure pas inenvisageable, notons toutefois que le fonds de roulement résiduel de fin de période 2019 marquerait un **puisement supplémentaire de 30 000 € par rapport à notre souhait initial** de conserver un fond de roulement de 450 000 €.

En ce sens, il serait alors judicieux de ne retenir qu'environ 45 000 € de projets supplémentaires du 3^{ème} bloc, pour un ensemble cumulé de projets d'investissements inscriptibles au prochain budget 2019 de 727 471 € (crédits reportés inclus).

Enfin, ne perdons pas de vue, que la décision de ponctionner l'autofinancement du budget principal pour financer cet ensemble, doit également être aussi rapprochée des budgets annexes existants dans la commune et qui peuvent également influencer à la fois, sur le BFR et le FDR de fin d'exercice.

Effectivement, tel que détaillé dans les quelques pages qui suivent, il est d'ores et déjà anticipé un déficit prévisionnel de fin de projet d'environ 110 000 €, concernant l'opération « Résidences Seniors-accès Acacias », qui sera probablement reporté sur le projet de budget principal 2020, avec éventuelle consolidation à la clé du prêt revolving en cours d'exécution, pour financement dudit déficit.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL BATIMENT COMMERCIAL BUDGET 2019			
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
REMBOURSEMENT DE LA DETTE + CHARGES FINANCIERES	21 635	DETTE NOUVELLE	0
ANNUTE SUR EMPRUNTS CEVF et CRACM (dont capital, intérêts courus et intérêts courus non échus)	21 635	PARTICIPATION FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL	0
CREDITS D'INVESTISSEMENTS	0	PRODUITS LOCATIONS	26 422
DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	17 121	* alimentation 123m²	9 408
FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT	9 669	* traiteur 61m²	4 704
Taxe foncière	2 400	* Poste 67m²	7 990
eau / petit équipement / fournitures diverses / location	1 250	*Estéticienne 40m²	4 320
Honoraires	0	AUTRES PRODUITS	650
Frais acte et contentieux	0	TEOM et frais d'eau répercutés sur les locataires	650
Travaux+entretien bâtiment/voies et réseaux	6 014	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
encaissements de produits divers	5	Produits exceptionnels divers	0
REVERSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL	5 479	Recouvrement sur créances admises en non valeur	0
PROVISION DEPRECIATIONS ACTIFS CIRCULANTS	0	REPRISE SUR PROVISION ACTIFS CIRCULANTS	0
ADMISSION NON VALEUR CREANCES IRRECOUVRABLES	2	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	9 713
TOTAL	53 906	AFFECTATION DE RESULTAT	17 121
Solde créditeur de	0	TOTAL	53 906

Par ailleurs, la reprise de résultat découlant de cette exécution budgétaire se traduirait ainsi qu'il suit...

REPRISE DES RESULTATS AU BP 2020		
En Fonctionnement	6 765,85	imputation en 002 recettes fct.
En Investissement	17 760,33	imputation en 1068 recettes inv.
	24 526,18	

... et la prospective financière assortie à ce profil budgétaire se résumerait au tableur ci-dessous :

N'omettons pas non plus le nouveau budget récemment acté pour l'opération d'achat-rénovation du bar-café-tabac-presse local, qui représente une activité de proximité incontournable au maintien du tissu social dans la commune, et qui a généré la contractualisation d'un emprunt de 110 000 € sur 15 ans, mais qui s'autofinancera par le biais des produits mensuels liés aux loyers professionnels et habitation versés par la future exploitante du commerce en question.

Bref, quelque soient les impacts définitifs, les orientations concernant les budgets annexes doivent donc bel et bien être prises en compte dans la démarche décisionnelle qui concerne les politiques d'investissements.

D) Les orientations concernant les budgets annexes

Concernant les orientations associées aux budgets annexes, il y a lieu de tenir compte désormais de la nouvelle entité « bar-café-tabac-presse », qui, au même titre que l'entité « Résidences Seniors-Acacias », va venir quelque peu, impacter, les principaux agrégats financiers des exercices à venir ; notamment en termes d'endettement ou fonds de roulement.

1) Bâtiment commercial :

Différent de peu par rapport à 2018, le profil budgétaire 2019 de cette entité permettra néanmoins et en quelque sorte, de participer à l'équilibre de la nouvelle entité « Bar-café-tabac-presse ». En effet, au vu de l'excédent capitalisé sur cette entité annexe depuis plusieurs exercices, qui constitue finalement une épargne disponible pour le financement de travaux ultérieurs d'améliorations sur ce bâtiment désormais âgé de 13 ans, il est proposé, exceptionnellement cette année, de diminuer le montant de l'enveloppe « épargnée » au profit d'un reversement partiel de 5 479 € en faveur du budget principal, qui sera alors tenu de le reverser comme équilibre à la nouvelle entité annexe.

Cette subvention d'équilibre permettra notamment la prise en charge financière de l'ensemble des dépenses de fonctionnement générés dans le cadre de l'aménagement du nouveau commerce, telles que taxe urbanisme, frais financiers liés à la contractualisation de l'emprunt ou encore menus travaux externalisés liés aux ouvertures de compteurs EDF, eau ou encore téléphone...

Cette subvention permettra également de palier à la minimisation des encaissements de loyers, calculés proportionnellement pour cette année 2019, à compter du 1^{er} mai 2019.

L'aspect commercial étant commun à ces 2 entités annexes, il ne semble effectivement pas exagéré, de considérer cette logique de redistribution de résultat, généré par l'entité « bâtiment commercial ».

Rappelons en outre, que cette enveloppe ainsi constituée n'émane aucunement de loyers abusifs constitués sur le « dos » des commerçants actuels ; l'objectif précis de ce budget étant effectivement de satisfaire avant tout un besoin émanant d'un service de proximité, pour lequel il a d'ailleurs été acté une non-revalorisation des loyers lors de la précédente période de ré-indexation tarifaire manifestée en 2018, afin de ne pas fragiliser l'activité des commerçants locaux, alors si importante à la population.

Eu égard les arguments ci-annoncés, les orientations 2019 accompagnant cette entité annexe se résument par conséquent au plan de financement suivant :

	2017	2018	Prospective budget 2019	Prospective budget 2020
	BAT.COM	BAT.COM	BAT.COM	BAT.COM
A - OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE				
I - RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	26 804	26 925	27 072	27 207
(Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)				
Autres recettes (produits des services, loyers, atténuations de charges)	26 804	26 925	27 072	27 207
II - DEPENSES DE GESTION COURANTE	3 716	3 189	8 436	3 356
(Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)				
Charges à caractère général	3 716	3 188	2 950	3 350
Charges de gestion courante (dont contingents, frais élus et subventions de fct et prise en charge déficit des budgets annexes)		1	5 486	6
III - SOLDE DE GESTION COURANTE (I-II)	23 088	23 736	18 636	23 851
IV a - CHARGES FINANCIERES NETTES	5 060	4 448	3 823	3 176
Intérêts de la dette	5 060	4 448	3 823	3 176
IV b - CHARGES EXCEPTIONNELLES NETTES	-3 036	0	0	0
Charges exceptionnelles (+)				
Produits exceptionnels dont cessions de biens (-)	-3 036			
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IV a - IV b)	21 063	19 288	14 813	20 675
VI - REMBOURSEMENT DE LA DETTE	16 511	17 121	17 760	18 410
Remboursement de la dette en capital hors refinancement	16 511	17 121	17 760	18 410
Remboursement anticipé de la dette refinancée				
VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)	4 553	2 167	-2 947	2 266
VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT	0	0	0	0
Acquisitions et travaux				
IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	0	0	0
Dotations globales (FCTVA,.....) hors excédent capitalisé				
Subventions et participations spécifiques				
X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)	-4 553	-2 167	2 947	-2 266
XI - EMPRUNTS	0	0	0	0
Emprunts nouveau	0	0		
Prêts pour refinancement de la dette actuelle				
XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X)	4 553	2 167	-2 947	2 266
(Résultat global de l'exercice)				
B - RESULTATS CUMULES				
I - FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)	2 993	7 546	9 713	6 766
dont: Résultat d'investissement reporté (001)	-15 922	-16 511	-17 121	-17 760
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)	15 922	16 511	17 121	17 760
Résultat de fonctionnement reporté (002)	2 993	7 546	9 713	6 766
II - FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)	7 546	9 713	6 766	9 031

2) Bar-café-tabac-presse :

Largement évoqué au travers du paragraphe précédent, cette nouvelle entité annexe se résume au plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL "BAR-CAFE-TABAC-PRESSE" BUDGET 2019			
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
REMBOURSEMENT DE LA DETTE + CHARGES FINANCIERES	8 329	RECOURS A L'EMPRUNT	195 728
ANNUITE SUR EMPRUNTS CEVF et CRACM (dont capital, intérêts courus et intérêts courus non échus)	8 329	Emprunt contracté pour l'achat du Bien Emprunt relais envisagé en attente de notification de la subvention DETR	110 000 85 728
REVERSEMENT AU BUDGET PRINCIPAL	0	PARTICIPATION FINANCIERE BUDGET PRINCIPAL	8 279
DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTE	0	PRODUITS LOCATIONS	4 400
FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT	4 350	* loyer bail commercial	4 400
Taxe foncière	1 800	SUBVENTIONS ET AUTRES PARTICIPATIONS	96 801
Assurances	600	Fonds de concours 4ème génération Bourges Plus	96 801
Taxe urbanisme	1 750	DETR	0
Petits travaux externalisés	200	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	0
CREDITS D'INVESTISSEMENT	292 529	Produits exceptionnels divers	0
Achat du bâtiment	103 000	REPRISE SUR PROVISION ACTIFS CIRCULANTS	0
Travaux de rénovation de l'ensemble	189 529	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0
PROVISION DEPRECIATIONS ACTIFS CIRCULANTS	0	AFFECTATION DE RESULTAT	0
ADMISSION NON VALEUR CREANCES IRRECOURVABLES	0	TOTAL	305 208
TOTAL	305 208	TOTAL	305 208
Solde créditeur de	0		

Par ailleurs, la reprise de résultat découlant de cette exécution budgétaire se traduirait ainsi qu'il suit...

REPRISE DES RESULTATS AU BP 2020		
En Fonctionnement	0,00	imputation en 002 recettes fct.
En Investissement	6 619,00	imputation en 1068 recettes inv.
	6 619,00	

Le plus intéressant et sans doute sûrement le plus équivoque en termes de neutralité de l'opération (opération nulle s'autant équilibrant dès la première année de gestion intégrale, soit 2020), réside en la prospective financière qui suit ci-après :

	2018	Prospective budget 2019	Prospective budget 2020
	BAR-CAFE	BAR-CAFE	BAR-CAFE
A - OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE			
I - RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	0	12 679	10 800
(Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)			
Autres recettes (produits des services, loyers, atténuations de charges)	0	12 679	10 800
II - DEPENSES DE GESTION COURANTE	0	4 350	2 609
(Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)			
Charges à caractère général	0	4 350	2 609
Charges de gestion courante (dont contingents, frais élus et subventions de fct et prise en charge déficit des budgets annexes)	0	0	0
III - SOLDE DE GESTION COURANTE (I-II)	0	8 329	8 191
IV a - CHARGES FINANCIERES NETTES	0	1 710	1 500
Intérêts de la dette	0	1 600	1 500
Autres charges financières	0	110	0
IV b - CHARGES EXCEPTIONNELLES NETTES	0	0	0
Charges exceptionnelles (+)			
Produits exceptionnels dont cessions de biens (-)			
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	0	6 619	6 691
VI - REMBOURSEMENT DE LA DETTE	0	6 619	6 691
Remboursement de la dette en capital hors refinancement	0	6 619	6 691
Remboursement anticipé de la dette refinancée			
VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)	0	0	0
VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT	0	292 529	0
Acquisitions et travaux		292 529	
IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT	0	96 801	0
Dotations globales (FCTVA,.....) hors excédent capitalisé			
Subventions et participations spécifiques		96 801	
X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)	0	195 728	0
XI - EMPRUNTS	0	195 728	0
Emprunts nouveau	0	110 000	
Prêt relais en attente de notification DETR		85 728	
XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X)	0	0	0
(Résultat global de l'exercice)			
B - RESULTATS CUMULES			
I - FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)	0	0	0
dont: Résultat d'investissement reporté (001)	0	0	-6 619
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)	0	0	6 619
Résultat de fonctionnement reporté (002)	0	0	0
II - FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)	0	0	0

3) Résidence Seniors :

Après un exercice 2018 de réelle mise en place, l'exercice 2019 concernant cette entité budgétaire, devrait « battre son plein » notamment d'un point de vue du règlement des dépenses, avec l'achèvement attendu des travaux, tant au niveau enfouissement que viabilisation de l'ensemble des parcelles.

A contrario, les cessions de terrains ainsi aménagés aux personnes privées comme à France Loire, ne devraient pas figurer au calendrier d'achèvement des opérations avant le début 2020.

Par conséquent, l'exercice 2019 devrait marquer à la fois le terme de la phase de mobilisation du prêt revolving acté le 20/12/2017, ainsi que la consolidation immédiate de la globalité de l'enveloppe en emprunt (460 000 € pour mémoire) ; la globalité de ces fonds restant nécessaires au financement complet des dépenses 2019, tant budgétairement que d'un point de vue de la trésorerie.

Aussi, si les dépenses afférentes aux travaux de viabilisation peuvent être mieux appréhendées depuis l'ouverture à la consultation effectuée dans le cadre du MAPA 07/2018, (total potentiel de 229 694 € HT en ses tranches 1 et 2), la consolidation définitive d'un emprunt à hauteur de **110 540 € et remboursable sur 15 ans**, se profile avec cohérence afin de permettre le financement de l'intégralité de l'opération.

Dans ces proportions, nous retrouvons donc le plan de financement prévisionnel valable au titre de l'exercice 2019, comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT "RESIDENCE SENIORS" actualisé au titre du BUDGET PRIMITIF 2019			
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
REMBOURSEMENT SUR MOBILISATIONS EFFECTUEES AU TITRE DU PRÊT REVOLVING	460 000	TIRAGES SUR PRÊT REVOLVING REMBOURSABLE SUR ENCAISSEMENTS DE PRODUITS	286 542
REMBOURSEMENT D'EMPRUNT		CONSOLIDATION DE PRÊT EN EQUILIBRE DE L'OPERATION	460 000
CHARGES FINANCIERES	777	FONDS EXTERIEURS ET PRE	94 589
FRAIS GENERAUX DE FONCTIONNEMENT	390 005	Dotation de soutien à l'investissement	94 589
frais associés au foncier	0	PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET PRINCIPAL	0
indemnisation des alignements rue des Acacias	0	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	9 651
honoraires maîtrise d'œuvre et études diverses	21 470		
Travaux d'enfouissements de réseaux tranche 1 - rue des Acacias aux abords du lotissement	83 593	VENTE DE PRODUITS	0
Travaux d'enfouissements de réseaux tranche 2 - partie haute de la rue des Acacias (vers mairie)	48 371		
autres travaux complémentaires	6 877	Cession parcelles France Loire	0
Travaux de viabilisation des lots "Résidences Seniors"	229 694	Cession parcelles en accession	0
TOTAL	850 782	TOTAL	850 782
Solde créditeur de	0		

Par ailleurs, la reprise de résultat découlant de cette exécution budgétaire se traduirait ainsi qu'il suit...

REPRISE DES RESULTATS AU BP 2019			
En Fonctionnement	0,00	imputation en 002 recettes fct.	
En Investissement	0,00	imputation en 1068 recettes inv.	
	0,00		

La prospective financière assortie à ce profil budgétaire se résume au tableur ci-dessous :

	2017	2018	Prospective budget 2019	Prospective budget 2020
	SENIORS	SENIORS	SENIORS	SENIORS
A - OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE				
I - RECETTES DE FONCTIONNEMENT COURANT	0	0	0	0
(Recettes de fonctionnement hors produits financiers et exceptionnels)				
Autres recettes (produits des services, loyers, atténuations de charges)				
II - DEPENSES DE GESTION COURANTE	0	0	0	0
(Dépenses de fonctionnement hors frais financiers)				
Charges à caractère général				
III - SOLDE DE GESTION COURANTE (I-II)	0	0	0	0
IV a - CHARGES FINANCIERES NETTES	0	0	0	0
Intérêts de la dette				
Autres charges financières (+)				
Produits financiers (-)				
IV b - CHARGES EXCEPTIONNELLES NETTES	0	0	0	0
Charges exceptionnelles (+)				
Produits exceptionnels dont cessions de biens (-)				
V - AUTOFINANCEMENT BRUT (III - IVa - IVb)	0	0	0	0
VI - REMBOURSEMENT DE LA DETTE	0	0	0	349 436
Remboursement de la dette en capital hors refinancement				
Remboursement anticipé de la dette refinancée				349 436
VII - AUTOFINANCEMENT NET (V-VI)	0	0	0	-349 436
VIII - DEPENSES D'EQUIPEMENT	37 921	140 897	390 782	64
Acquisitions et travaux	37 921	140 897	390 782	64
IX - RECETTES D'INVESTISSEMENT	15 011	0	94 589	349 500
Dotations globales (FCTVA,.....) hors excédent capitalisé				
Subventions et participations spécifiques	15 011	0	94 589	349 500
X - BESOIN DE FINANCEMENT (VIII-IX-VII)	22 910	140 897	296 193	0
XI - EMPRUNTS	32 508	140 950	286 542	0
Emprunts nouveau	32 508	140 950	286 542	
Prêts pour refinancement de la dette actuelle				
XII - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (XI-X)	9 598	53	-9 651	0
(Résultat global de l'exercice)				
B - RESULTATS CUMULES				
I - FONDS DE ROULEMENT INITIAL (Résultats reportés)	0	9 598	9 651	0
dont: Résultat d'investissement reporté (001)		9 598	9 651	0
Affectation aux dépenses d'investissement (1068)				
Résultat de fonctionnement reporté (002)				
II - FONDS DE ROULEMENT FINAL (Résultat global)	9 598	9 651	0	0

E) Traduction consolidée des éléments de prospective financière envisagée sur l'ensemble des budgets pour 2019 et 2020

Dans l'hypothèse où les 3 blocs de dépenses de projets viendraient à être engagés dans leur intégralité sur 2019, la traduction financière consolidée de cet ensemble de budgets, nous amène par conséquent à retenir les conclusions suivantes :

- Dépenses d'investissements globales pour un ensemble de		1 717 608 €
o Dont projets d'investissements cumulées =	1 439 986 €	
o Dont remboursement de la dette =	277 622 €	
- Recettes d'équipements globales pour un ensemble de		1 017 268 €
o Dont subventions consécutivement associées =	476 760 €	
o Dont recettes liées à l'autofinancement net Et autres dotations =	143 966 €	
o Nouvel emprunt =	396 542 €	
(Le prêt relais de 85 728 € étant simplement inscrit pour l'équilibre et risquant de ne pas être contracté)		
- Fonds de roulement résiduel 2019 prévisionnel =		427 562 €

Les reports de résultats 2019 sur 2020 tels qu'escomptés ci-avant, nous permettraient pour conclure, **d'envisager un fond de roulement résiduel global** (toutes entités confondues) **estimé à 446 429 €**, incluant par ailleurs des **nouveaux investissements réalisables en 2020 pour 500 000 €**.

QUATRIEME PARTIE : FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DE DETTE AVEC PERSPECTIVE D'EVOLUTION SUR 2019

A) Les caractéristiques de la dette communale de Trouy

Elements de synthèse	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017	Variation
Votre dette globale est de :	2 302 914.34	2 426 686.93 €	↓
Son taux moyen hors swap s'élève à :	* 1.78 %	2.04 %	→
Sa durée résiduelle moyenne est de :	7.08 ans	9.13 ans	↓
Sa durée de vie moyenne est de :	3.84 ans	4.86 ans	↓

L'exécution budgétaire 2018, tous budgets confondus, associée à cette répartition de dette, a été la suivante :

	Amortissement	Intérêts	Total
Janvier	4 088.81 €	1 067.57 €	5 156.38 €
Février	51 423.89 €	14 518.60 €	65 942.49 €
Mars	10 400.61 €	2 300.55 €	12 701.16 €
Avril	6 796.99 €	1 570.58 €	8 367.57 €
Mai	32 247.61 €	3 659.70 €	35 907.31 €
Juin	10 413.19 €	2 257.26 €	12 670.45 €
Juillet	31 826.82 €	6 193.69 €	38 020.51 €
Août	32 373.47 €	3 577.87 €	35 951.34 €
Septembre	10 425.84 €	2 212.61 €	12 638.45 €
Octobre	6 856.85 €	1 522.23 €	8 379.08 €
Novembre	57 429.94 €	6 927.92 €	64 357.86 €
Décembre	10 438.57 €	2 273.87 €	12 712.44 €
	264 722.59 €	48 082.45 €	312 805.04 €

De cette exécution comptable, il ressort une répartition inégale des paiements, dont il conviendrait désormais de corriger dans le cadre des prochaines consultations financières, afin de mieux lisser les règlements dus sur l'ensemble de la période.

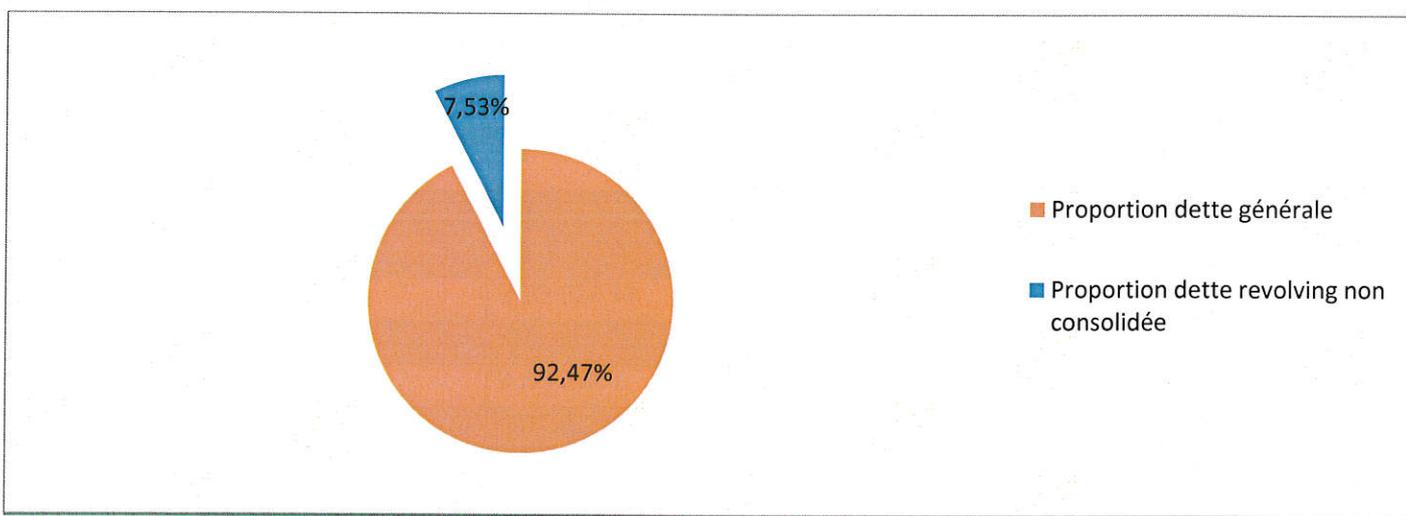
Le nombre d'emprunts contractés au 31/12/2018 est de 18, dont un produit dont le versement de fonds n'a pas encore été acté au moment de la rédaction préparatoire de ce document (nouvelle entité annexe « Bar-café-tabac-presse ») et un autre produit type « revolving », pour l'instant utilisé dans sa phase de mobilisation jusqu'en décembre 2019, par conséquent assimilable aux fonctionnalités d'une ligne de trésorerie (produit concernant l'entité annexe « Seniors »). Ces produits sont répartis auprès de 6 établissements prêteurs et concernent donc le budget principal aussi bien que ses entités annexes « bâtiment commercial », « bar-café-tabac-presse » et « Seniors ».

Budget	CRD au 31/12/2018	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)	Nombre de lignes
Budget Principal	2 019 089.64 €	* 1,96 %	9 ans	5 ans	14
Résidences Seniors	173 458.00 €	0,48 %	12 mois	12 mois	1
Bâtiment commercial	110 366.70 €	3,77 %	6 ans	3 ans	2
Bar-café-tabac-presse	0.00 €	1.44 %	15 ans	15 ans	1



L'encours de dette se répartit autour des catégories de produits suivants :

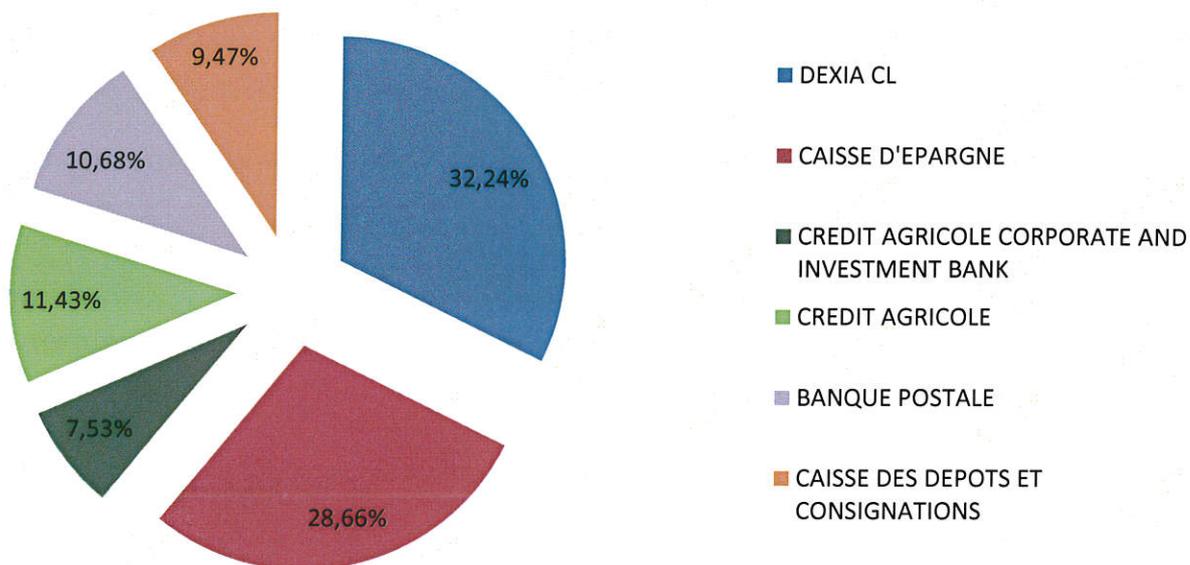
	Nombre de lignes	Capital Restant Dû	Taux moyen (Ex-Ex, Annuel)
Emprunts	17	2 129 456.34 €	2,05 %
Revolving non consolidés	1	173 458.00 €	0,48 %
Revolving consolidés		0.00 €	0,00 %
Dette	18	2 302 914.34 €	1,78 %
Revolving disponibles		286 542.00 €	
Dette + disponible		2 589 456.34 €	



L'encours de dette se répartit autour des groupes bancaires suivants :

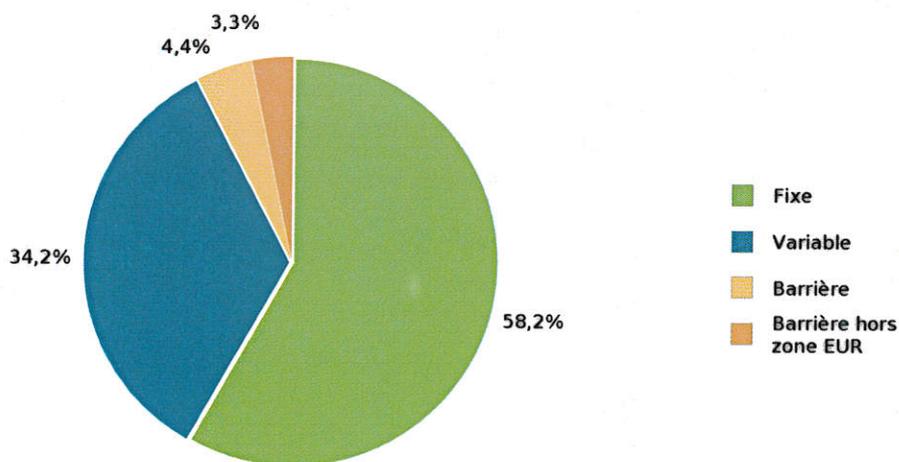
Prêteur	CRD	% du CRD	Disponible (Revolving)
DEXIA CL	742 382,57 €	32,24%	
CAISSE D'EPARGNE	659 949,89 €	28,66%	
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	173 458,00 €	7,53%	286 542 €
CREDIT AGRICOLE	263 170,42 €	11,43%	
BANQUE POSTALE	245 964,22 €	10,68%	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	217 989,24 €	9,47%	
Ensemble des prêteurs	2 302 914,34 €	100,00%	286 542 €

Répartition du CRD par prêteur

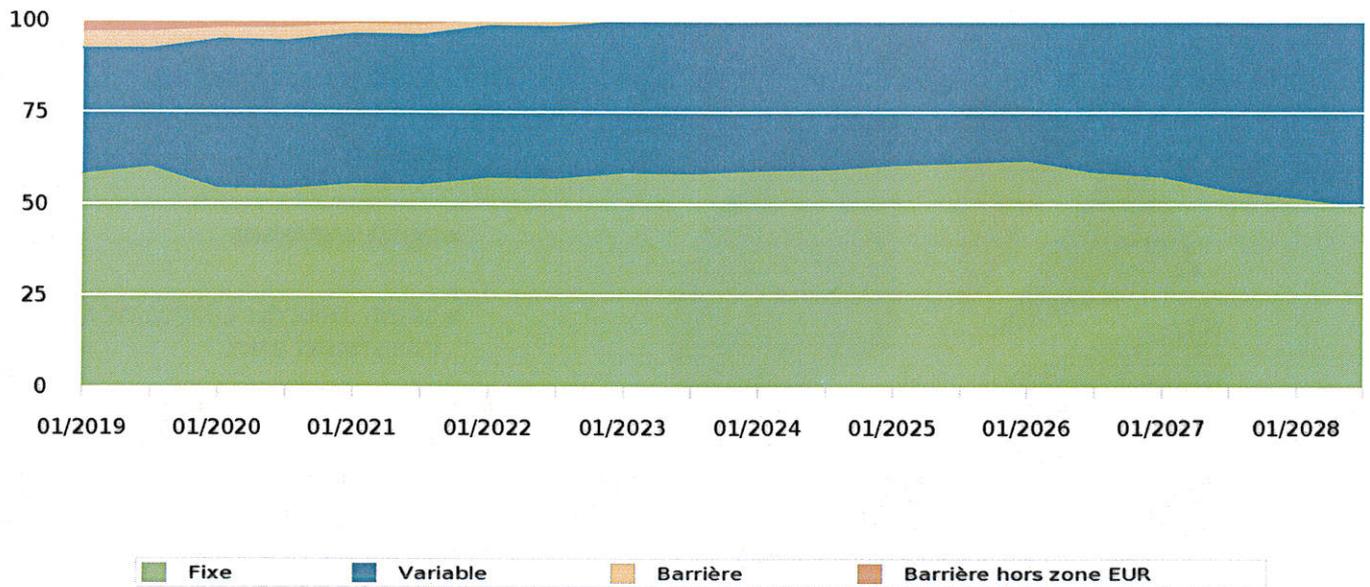


Par ailleurs, la répartition de la dette actualisée au 31/01/2019 est assortie aux risques de taux suivants :

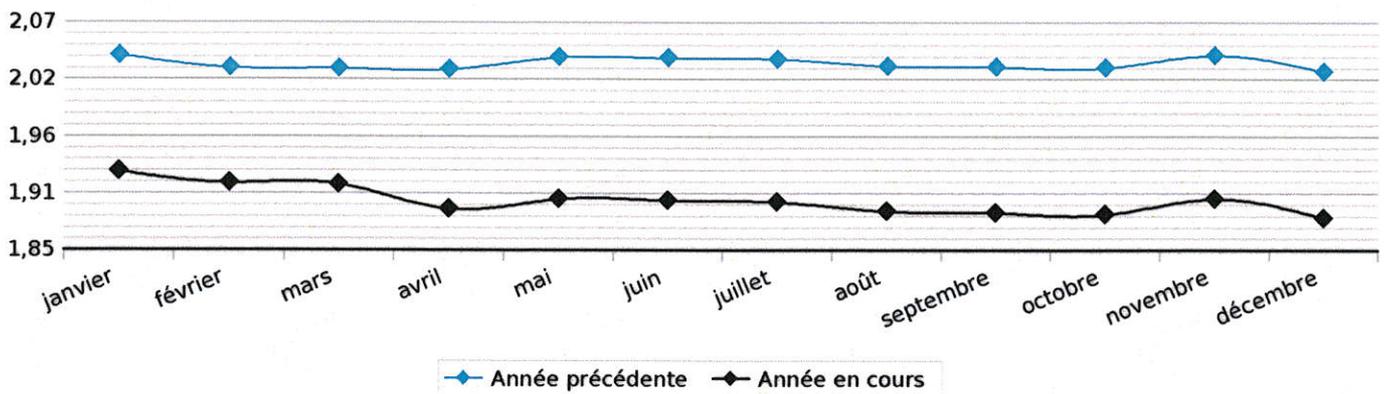
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 335 549.25 €	58,17 %	2,57 %
Variable	785 688.09 €	34,22 %	0,47 %
Barrière	100 000.00 €	4,36 %	3,79 %
Barrière hors zone EUR	74 789.86 €	3,26 %	3,36 %
Ensemble des risques	2 296 027.20 €	100,00 %	1,93 %



Évolution du risque de taux hors swap



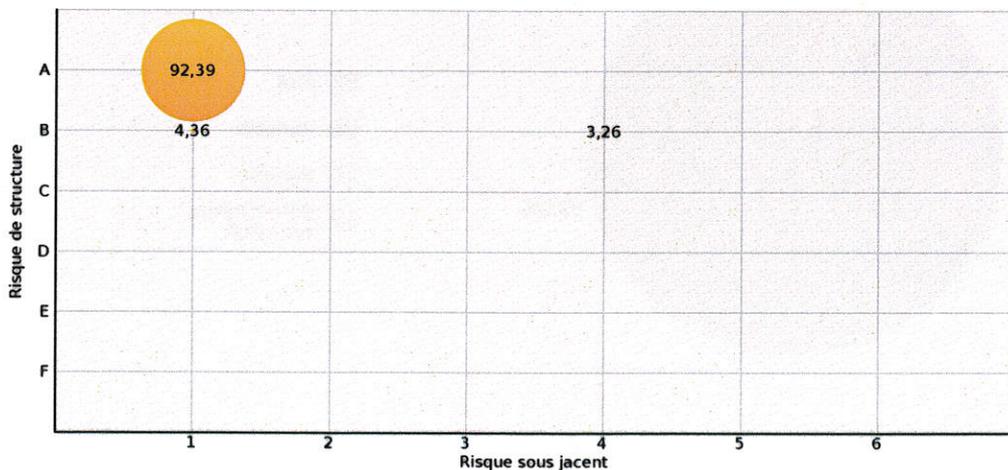
Évolution annuelle du taux moyen (%)



La répartition de la dette selon la charte de bonne conduite GISSLER :

Risque faible

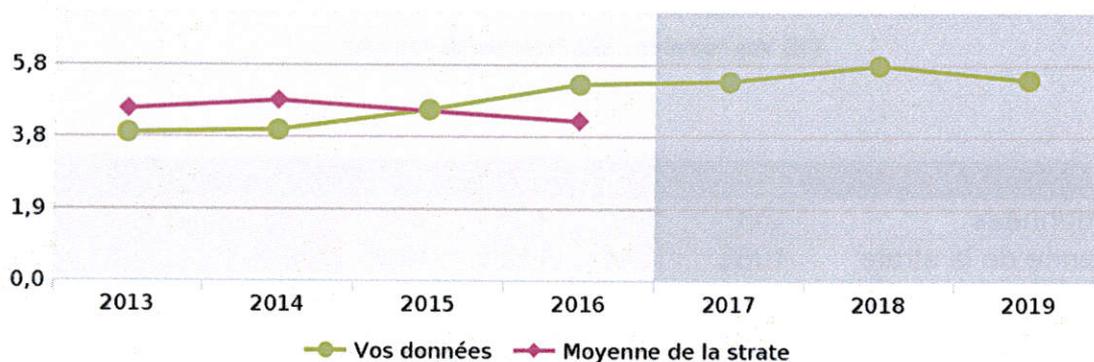
Taille de la bulle = % du CRD



Zoom détaillé des principaux ratios d'endettement, budgets consolidés

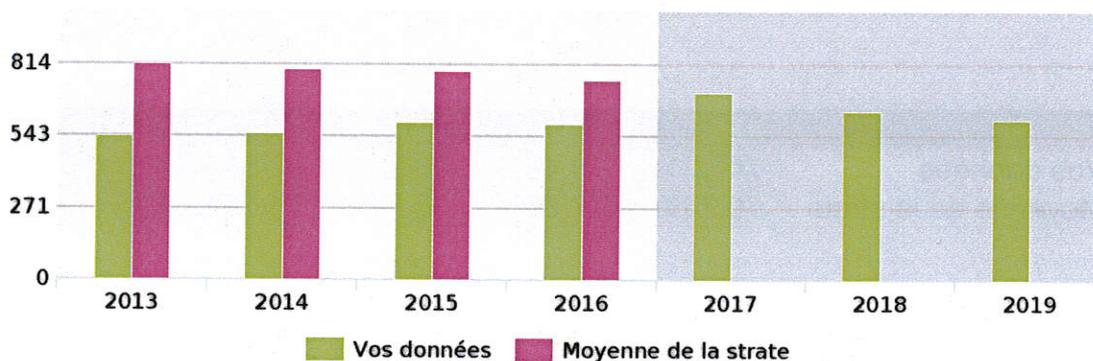
Période **Votre Strate**
De 2012 à 2015 Ville de 3 500 à 5 000 hab, intégrée à un EPCI en FPU

Ratio de désendettement (en années)



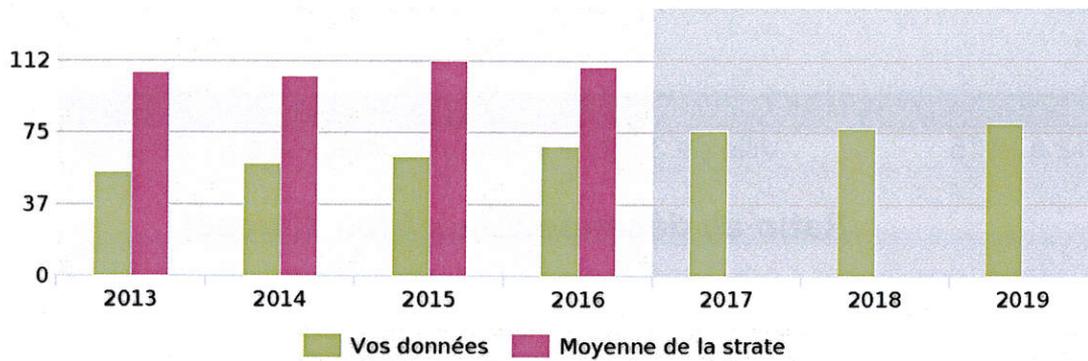
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Vos données	3,96	4,02	4,57	5,25	5,32	5,76	5,38
Moyenne de la strate	4,60	4,82	4,53	4,25			

Encours de dette en euros / habitant



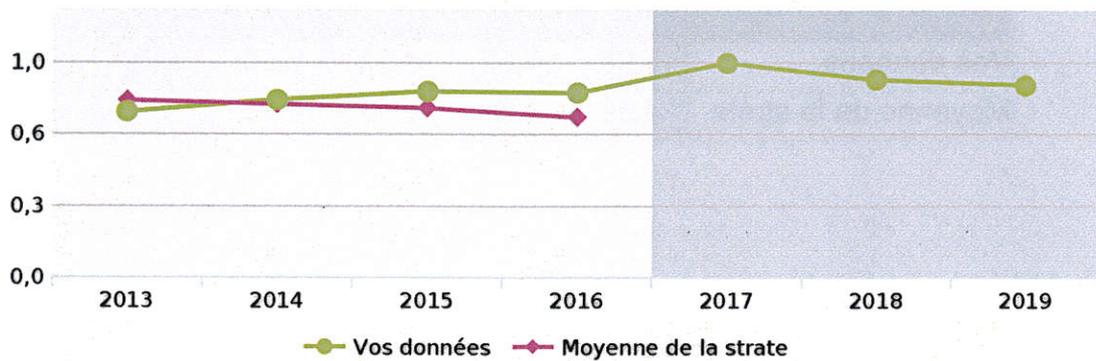
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Vos données	542€	554€	594€	587€	707€	638€	604€
Moyenne de la strate	814€	794€	788€	753€			

Annuité en euros / habitant



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Vos données	54€	58€	62€	67€	76€	77€	80€
Moyenne de la strate	106€	104€	112€	109€			

Encours de dette / Recette de fonctionnement (en %)



	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Vos données	74,13%	79,42%	83,23%	82,68%	95,91%	88,50%	85,89%
Moyenne de la strate	79,26%	77,57%	75,70%	71,73%			

B) L'évolution de l'endettement communal de Trouy

Afin de pouvoir anticiper les différents profils d'évolution de l'endettement de notre commune, il semble tout d'abord opportun de rappeler les principales cotations de taux sur les marchés financiers au 31/01/2019

Index	Taux(var/mens)	Variation
Eonia	-0,36	→
T4M	-0,37	→
TAM	-0,37	→

En outre, les contractualisations de prêts, référencées au titre du marché de l'offre et de la demande des 2 mois précédents, témoignent par eux-mêmes des taux restant accommodants :

Taux variable

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	0,58%	0,84%	0,71%
20 A	0,38%	0,76%	0,58%

Taux fixe

National	Minimum	Maximum	Moyenne
15 A	1,26%	1,84%	1,39%
20 A	1,42%	1,82%	1,63%

Ligne de trésorerie

National	Minimum	Maximum	Moyenne
Mensuelle ex/360	0,20%	0,70%	0,37%

Concernant les échéances 2019 à honorer et tenant compte ...:

- de la consolidation en emprunt, de la ligne de prêt revolving « Seniors » en décembre 2019 (annulant en quelque sorte le remboursement de la ligne de crédits mobilisés, par basculement immédiat en prêt consolidé actif)

- du capital restant dû de l'emprunt contracté en décembre 2018 pour 110 000 € concernant le rachat du bar-café-tabac-presse (versement des fonds prévisibles en mars 2019),

... il y a lieu de prévoir les remboursements annuels suivants :

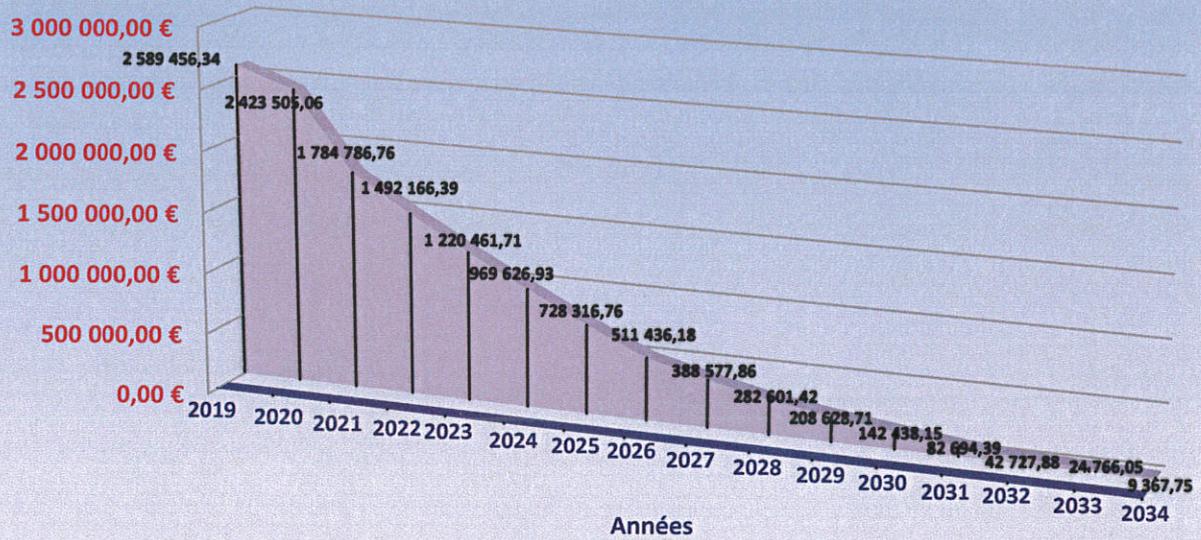
	Amortissement	Intérêts	Total
Janvier	6 887.14 €	1 385.42 €	8 272.56 €
Février	52 799.11 €	13 247.73 €	66 046.84 €
Mars	10 451.38 €	2 173.36 €	12 624.74 €
Avril	6 917.63 €	* 1 396.71 €	* 8 314.34 €
Mai	32 755.03 €	* 3 287.47 €	* 36 042.50 €
Juin	12 110.03 €	* 2 531.24 €	* 14 641.27 €
Juillet	31 948.36 €	* 5 147.76 €	* 37 096.12 €
Août	32 883.57 €	* 3 196.50 €	* 36 080.07 €
Septembre	12 128.95 €	* 2 480.34 €	* 14 609.29 €
Octobre	6 979.32 €	* 1 316.96 €	* 8 296.28 €
Novembre	57 942.79 €	* 5 603.88 €	* 63 546.67 €
Décembre	12 147.97 €	* 2 470.09 €	* 14 618.06 €
	275 951.28 €	* 44 237.46 €	* 320 188.74 €

Enfin et sur un plan élargi aux 15 années à venir, si l'on reprend l'ensemble de la dette actuellement contractualisée, suivant un remboursement prévisionnel anticipé d'environ 350 000 € pour le prêt revolving Seniors en 2020, (rendu possible après cessions des terrains aménagés correspondants, maintenant ainsi un emprunt résiduel de 110 000 € pour financement du déficit prévisionnel de l'opération), le profil d'extinction de dette se présenterait ainsi qu'il suit :

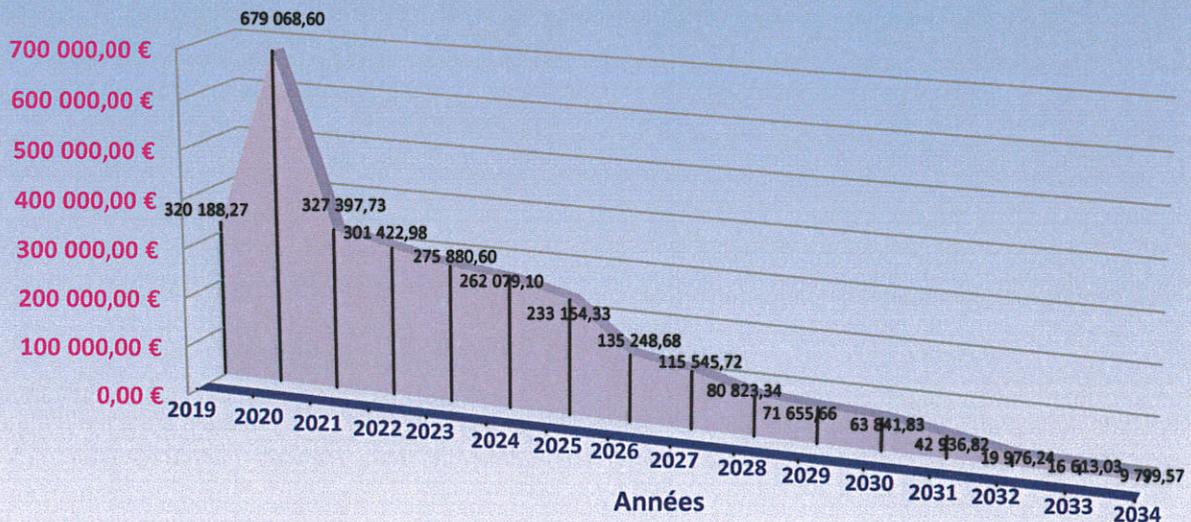
Annuité de la date de début d'exercice	CRD consolidé toute entité budgétaire	Amortissement tous emprunts (sauf prêt revolving Seniors)	Amortissement spécifique prêt revolving Seniors	Intérêts	Annuités
2019	2 589 456,34	275 951,28	-	44 236,99	320 188,27
2020	2 423 505,06	281 384,97	357 333,33	40 350,30	679 068,60
2021	1 784 786,76	285 287,03	7 333,33	34 777,37	327 397,73
2022	1 492 166,39	264 371,35	7 333,33	29 718,30	301 422,98
2023	1 220 461,71	243 501,45	7 333,33	25 045,82	275 880,60
2024	969 626,93	233 976,83	7 333,33	20 768,94	262 079,10
2025	728 316,76	209 547,25	7 333,33	16 273,75	233 154,33
2026	511 436,18	115 524,99	7 333,33	12 390,36	135 248,68
2027	388 577,86	98 643,10	7 333,33	9 569,29	115 545,72
2028	282 601,42	66 639,38	7 333,33	6 850,63	80 823,34
2029	208 628,71	58 857,23	7 333,33	5 465,10	71 655,66
2030	142 438,15	52 410,42	7 333,33	4 098,08	63 841,83
2031	82 694,39	32 633,18	7 333,33	2 970,31	42 936,82
2032	42 727,88	10 628,50	7 333,33	2 014,41	19 976,24
2033	24 766,05	8 064,96	7 333,33	1 214,74	16 613,03
2034	9 367,75	2 034,42	7 333,33	431,82	9 799,57
	- 0,00	2 239 456,34	460 000,00	256 176,21	2 955 632,55

dont CRD abondé de **110 000 €** supplémentaires courant 2019 pour entité BAR

Evolution du capital restant dû



Evolution des annuités de remboursement



CINQUIEME PARTIE : **FOCUS SUR LA SITUATION GLOBALE DU** **PERSONNEL AVEC PERSPECTIVE** **D'EVOLUTION SUR 2019**

En cette année 2019, toujours marquée par la volonté de nos gouvernants de rationaliser encore davantage les dépenses publiques, la maîtrise des frais de personnels demeure un enjeu national.

Cependant, nous devons tenir compte des réformes statutaires déjà amorcées en 2016 et 2017.

En effet le dispositif Parcours Professionnels Carrière et Rémunérations dit « PPCR » gelé en 2018, a été réactivé cette année entraînant ainsi une hausse des rémunérations.

Cependant, cette hausse reste très modérée dans la mesure où les agents ont vu leur rémunération augmentée en moyenne de 1 voire 2 points d'indices, ce qui induit une hausse brute de 4.69 € mensuelle pour 1 point.

En outre, ces hausses ont été totalement absorbées, pour les agents, par la hausse de la cotisation retraite à +0.27%.

En effet, la réforme amorcée en 2015, portant relèvement des taux de cotisation des fonctionnaires, fera progresser ce taux jusqu'en 2020 ce qui impactera le pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Un autre évènement cette année est à noter, s'agissant de la mise en place du prélèvement à la source qui impacte le salaire net des employés. Bien que ce dernier se rapproche de la mensualisation qui avait déjà cours en matière de collecte de l'impôt, il n'en demeure pas moins que psychologiquement, les salariés ont « l'impression de gagner moins ».

Cependant, dans ce contexte de réduction du pouvoir d'achat, la loi du 24/12/2018 portant mesures d'urgence économiques et sociales, est venue augmenter le pouvoir d'achat des salariés et des fonctionnaires en exonérant les heures supplémentaires et complémentaires de cotisations salariales d'assurance vieillesse.

Aussi, les dépenses en termes de remplacement ont nettement augmenté, mais elles ont été, en partie, compensées par notre assurance statutaire.

Sur le plan de la répartition des effectifs, par filière et catégorie statutaire, la ville de TROUY affiche les effectifs suivants :

Catégorie	EFFECTIFS	modifications au cours de l'année	EFFECTIFS	RENFORT 2019	TOTAL
	BUDGETISES		PREVISIONNELS	PREVISIONNELS	
	au 31/12/2018		31/12/2019	31/12/2018	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
A	1		1		
B	2		2		
C	7		7		
TOTAL	10		10	0	
FILIERE ANIMATION					
A	0		0		
B	1		1		
C	6		6		
TOTAL	7		7	2	
FILIERE MEDICO SOCIALE					
A	0		0		
B	0		0		
C	4		4		
TOTAL	4		4	0	
FILIERE TECHNIQUE					
A	0		0		
B	1		1		
C	17	-0,5	16,5	1,5	
TOTAL	18		17,5		
TOTAUX	39		38,5	3,5	42

Au niveau de la gestion prévisionnelle des effectifs, même si nous n'avons pas de départ prévu à l'horizon 2019, certains postes restent incompressibles et doivent être remplacés notamment à l'enfance.